

Chapitre 5: L'insertion socioculturelle des MRE dans les pays d'accueil

Youssef SADIK⁵¹

Introduction

Le présent chapitre tente de répondre à un certain nombre de questions relatives aux politiques d'intégration des immigrés marocains en Europe. Il cherche dans un premier temps à interroger les perceptions, les images et les attitudes des immigrés marocains dans les différents pays européens.

Il s'agit, dans un deuxième temps, de revisiter les traits saillants des politiques migratoires des pays d'accueil notamment en matière d'intégration socio culturelle.

Pour des raisons méthodologiques, une présentation succincte du cadre conceptuel s'est avérée nécessaire d'autant plus que l'utilisation des notions comme « intégration », « insertion » ou « assimilation » renvoient à des réalités socioculturelles et historiques différentes. Un travail de reconstruction et de réappropriation de ces concepts s'impose donc à toute tentative d'objectivation d'un phénomène social comme celui de l'immigration.

Pour ce faire, nous avons mis l'accent sur les facteurs les plus marquants du processus de socialisation vécu par les immigrés marocains en Europe. Il s'agit bien entendu de vérifier les différentes formes d'attachement au pays d'origine et du degré de la participation des immigrés marocains dans la vie publique des pays d'accueil. Un regard particulier est porté également sur l'esprit communautaire, ainsi que de certaines formes et pratiques religieuses de cette communauté.

Sur le plan méthodologique, il s'agit d'appliquer les règles de la démarche compréhensive et explicative qui ne prétend pas de tracer une image « globale » ou « totale » sur la question migratoire en général et marocaine tout particulièrement. Cette démarche a comme principal atout de rejeter toute analyse « déterministe » qui semble, par son caractère simpliste, jouir de beaucoup de sympathie dans certains milieux intellectuels et politiques.

De plus, les limites de l'échantillon ciblé ainsi que la représentativité de certains groupes comme celui des immigrés marocains installés en Angleterre (problème de petit nombre de migrants observé), ne permettent pas de dégager des analyses et encore moins des conclusions que l'on peut généraliser sur l'ensemble du phénomène migratoire marocain dont les traits et les dynamiques, compte tenu de sa jeunesse (au sens socio-historique), sont en pleine redéfinition. Par conséquent, les résultats doivent être pris avec beaucoup de réserves pour ce qui est de l'Angleterre.

⁵¹ Sociologue, Haut Commissariat au Plan.

1. De l'assimilation à l'intégration : des mots chargés d'histoire

Peut-on parler d'insertion, d'intégration ou d'assimilation sans reproduire les connotations historiques de ces notions ? Peut-on « objectiver » un champ de recherche qui a toujours échappé aux essais de théorisation et de conceptualisation ? Comment pouvons-nous « neutraliser » les effets de l'histoire pour comprendre le présent du phénomène migratoire et son évolution future ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions faut-il se consacrer à une étude d'ordre théorique et méthodologique ou répondre, à travers des analyses et des explications, à ces contraintes sans en faire un débat philosophique ou épistémologique ?

Tel est l'enjeu majeur de toute tentative de réflexion ou d'analyse relative aux questions soulevées par le phénomène migratoire.

Pour ce faire, commençons tout d'abord par un essai de définition ou plutôt de « délimitation » du champ de ces notions ainsi que la démarche méthodologique qui encadrera la présente étude.

Parler d'assimilation, d'insertion ou d'intégration c'est reproduire en quelque sorte les débats qui ont caractérisé la scène publique et intellectuelle d'un certain nombre de pays européens dits d'immigration. Ces mots sont chargés d'histoire et reflètent sans conteste le fondement idéologique et politique des politiques publiques en la matière. Pour certains chercheurs et spécialistes, ces mots renvoient à des contextes historiques bien connus comme la colonisation ou le protectorat. Ainsi, Anne-Marie Gaillard considère que ces mots « issus du vocabulaire de la colonisation, ne sortirent finalement jamais du contexte politico-socio-idéologique (dans leur utilisation générale), tout en reflétant au long des ans les différences des tendances politiques en présence ainsi, au début des années 70 on assimilait (...) la perception française de ce terme implique, contrairement à la perception américaine, la perte totale des caractéristiques sociales et ethniques qui rattachent un individu à sa culture d'origine... Ce terme définit, en fait, l'état où l'appartenance à la communauté nationale du pays d'accueil a totalement oblitéré les appartenances antérieures. L'assimilation correspondait très bien à la volonté politique française post-coloniale d'accepter les immigrants, à condition qu'ils se coulent complètement dans la matrice culturelle française »⁵².

Dans un article intitulé « De l'immigration à l'intégration. En Europe, à chacun son « modèle » » C. Bolzman et M. Boucher font appel aux cadres historiques marquant l'évolution de la notion d'intégration dans les différents pays européens. Ils notent bien que les pays européens utilisent des appellations différentes pour parler du même objet

⁵² Anne-Marie Gaillard, « Assimilation, insertion, intégration : un état des connaissances » in : *Hommes et migrations*, n°1209, septembre-octobre 1997, pp.119-130.

social. Bien entendu, ces différences se resserrent de réalités socioculturelles différentes. Le phénomène migratoire n'a pas la même trajectoire historique dans les différents pays européens.

Les deux auteurs se réfèrent au travail de Dominique Schnapper pour démontrer à quel point la vision qu'a chacun de l'immigration s'enracine dans les épreuves politico-historiques à travers lesquelles la nation s'est formée : « Pour les Allemands, il s'agit toujours d'étrangers, pour les Britanniques de minorités raciales (on a longtemps parlé de blacks aussi bien à propos des Jamaïquains que des Indiens), pour les Néerlandais et les Suédois de minorités culturelles, pour les Français d'immigrés, puis de nationaux ou de citoyens. A travers les mots de la vie sociale, c'est le rapport à l'Autre qui s'exprime, la tradition de l'intégration nationale et de ses modalités, la conception de la citoyenneté. On ne saurait comprendre les formes du rapport à l'Autre et les politiques à l'égard des étrangers installés sans tenir compte du "jacobinisme" français, lié à une conception de la nation dont les origines remontent au Moyen Age, et que l'universalisme rationaliste des révolutionnaires a renforcée ; du "multiculturalisme" social des Britanniques, né de l'histoire de la démocratie parlementaire (...) ; de la tradition libérale des Pays-Bas et de la Suède, qui mènent des politiques d'"émancipation des minorités" ; de l'histoire de l'Allemagne et d'une notion encore vivante de "peuple allemand" (Deutsches Volk) en tant qu'entité ethno-linguistique »⁵³

Une grande partie des recherches sur le phénomène migratoire met l'accent sur l'ambiguïté des notions jusque-là utilisées, pour définir la nature des liens entretenus entre le migrant et la société d'accueil. Claude Dubar, confirme cette tendance⁵⁴.

Ainsi, Françoise Gaspard, souligne le caractère ambivalent des mots : assimilation, insertion et intégration dans le contexte français : « Assimilation, insertion, intégration : trois mots qui ont été utilisés simultanément pendant une courte période. L'un était en voie de dépérissement d'usage, l'autre n'eut qu'une brève durée de vie, le troisième s'est imposé depuis peu »⁵⁵.

En fait, pour Françoise Gaspard on a toujours tendance à considérer l'immigré comme un objet d'assimilation. La société d'accueil ne s'est jamais mise en cause en testant ses capacités « d'intégrer » ou « d'assimiler ». Le discours politique a longtemps exprimé cette tendance. On considérait et on continue à considérer l'immigré comme une source de problèmes voire de danger et non comme une véritable ressource « cette

⁵³ Dominique Schnapper, « Traditions nationales et connaissance rationnelle », Revue *Sociologie et Société*, vol. XXXI, no 2, Montréal, 1999, p. 18. cité par C. Bolzman et M. Boucher, « De l'immigration à l'intégration. En Europe, à chacun son « modèle » » le Monde Diplomatique, juin 2006, p. 15.

⁵⁴ Claude Dubar, « Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion » in Bernard Charlot, Dominique Glasman (sous la dir. de), *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, PUF, 1998, pp. 29-37.

⁵⁵ Françoise Gaspard, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour "devenir français" », In : *Hommes et migrations*, n°1154, mai 1992, pp.14-23.

diversité n'est jamais prise en compte par le discours politique qui constitue « l'immigré » comme sujet à intégrer, c'est-à-dire suspect, a priori, de ne pas l'être. Mais alors, où passe la frontière entre l'immigré et celui qui ne l'est pas ou qui ne l'est plus ? Est-elle sociale, culturelle, culturelle ? Tient-elle à la consonance du nom, à la couleur de la peau ? »⁵⁶.

1.1. L'intégration, une notion à la fois dynamique et polysémique

Comme l'assimilation⁵⁷, l'intégration demeure l'une des notions les plus polysémiques dans les débats académiques s'intéressant à la question migratoire. En France, par exemple, le mot est très enraciné dans l'histoire coloniale du pays. En Algérie, comme dans d'autres anciennes colonies, on parlait déjà d'intégration aussi bien dans le discours public qu'à travers les écrits universitaires et académiques. Comme le mentionne Dominique Schnapper « le terme d'intégration n'est pas vierge non plus, puisque c'est bien d'intégration dont on parlait du temps de l'Algérie Française »⁵⁸.

Pour certains chercheurs, l'intégration a vu son avènement dans le discours officiel après les limites des politiques d'assimilation. Pour F. Gaspard « le discours politico-administratif français a donc, depuis plus d'une décennie, cessé d'assimiler les étrangers et autres immigrés. Après les avoir, pendant quelques années insérés, désormais il les intègre ou du moins prétend-il le vouloir. Pour ce faire, il met en œuvre des politiques et des procédures « d'intégration » »⁵⁹.

Il est donc indispensable de faire la différence entre l'intégration comme concept et l'intégration comme politique publique⁶⁰. Si le concept a pour principal objectif de cerner une réalité sociale souvent complexe, la politique d'intégration, se fixe toujours des objectifs et mobilise des moyens pour les atteindre. Si le concept est un processus inachevable, la politique se doit, pour une raison ou une autre de se fixer, dès le départ,

⁵⁶ Ibid. p.21.

⁵⁷ Dominique Schnapper propose de définir l'assimilation comme étant « une réduction des spécificités par les mélanges de populations et par la convergence des comportements ». *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard, 1991, p. 13.

⁵⁸ Ibid. p. 13.

⁵⁹ Françoise Gaspard, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour " devenir français " », *op. cit.* p. 14.

⁶⁰ Le Haut Conseil à l'intégration Française, par exemple, définit l'intégration non pas comme l'entre « assimilation » et « insertion », mais « comme un processus spécifique : par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant. » Haut Conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration, Premier rapport annuel*, Paris, La Documentation Française, Collection des rapports officiels, 1991, p. 18 cité par E. Oussiali, Les formes et les processus de l'intégration des maghrébins en France. Contribution à la sociologie de l'immigration et de l'intégration. Thèse à l'université Paris-IV-Sorbonne, décembre 2006.

son point d'arrivée, répondre à plus d'une contrainte et d'une demande, etc. C'est la posture défendue, par exemple, par A. Sayad, qui considère l'intégration comme « un processus continu auquel on ne peut assigner ni commencement ni aboutissement, un processus de tous les instants de la vie, de tous les actes de l'existence »⁶¹.

Néanmoins, comme nous l'avons mentionné plus haut, les frontières entre les deux rives ne sont pas toutefois infranchissables. Ainsi, certains chercheurs adhèrent volontiers aux définitions proposées par les autorités de leurs pays. C'est le cas, par exemple, de la définition de Gilles Kepel, qui considère que « l'intégration signifie que, par le biais du mélange et du brassage qu'entraînent la fréquentation de l'école, l'accomplissement du service national, le mariage hors du milieu d'origine, l'emploi, etc., les personnes d'origine musulmane sont absorbées, individu après individu, dans la société française. Elles peuvent pratiquer leur religion dans le cadre défini par l'État laïc, l'abandonner ou en changer si elles le souhaitent. Ce processus d'intégration implique, à terme, la dissolution, le relâchement ou la relativisation des liens d'allégeance communautaire, sur lesquels prime le sentiment d'appartenance nationale »⁶².

Selon Mohand Khellil, l'intégration est un processus d'échange et de négociation permanente entre le pays d'accueil et l'immigré. Le premier s'engage à préparer les conditions favorables à l'insertion socioéconomique de l'immigré tandis que celui-ci se montre prêt à participer à l'édification et à la consolidation de l'identité nationale : « nous pouvons définir l'intégration comme un processus plus ou moins long grâce auquel un ou plusieurs individus vivant dans une société, étrangère par définition, manifestent leur volonté de participer à l'édification de l'identité nationale de celle-ci qui, sur le plan économique et social, prend à leur égard toute une série de dispositions propres à atteindre cet objectif. L'intégration suppose le partage d'un certain nombre de valeurs fondamentales et le désir de participer à l'édification d'un ensemble national »⁶³.

Selon Houssein Oussiali, l'intégration est un processus à trois dimensions, socioéconomique, politico-associative et identitaire. Pour la première on peut parler d'insertion, pour la deuxième de participation et pour la troisième de nivellement : « L'intégration comme processus touche ainsi trois domaines majeurs : l'activité économique, l'activité politique et associative et, enfin, les mœurs. Dans le domaine économique nous pouvons parler de l'insertion, dans le domaine politico-associatif de la participation et dans le domaine des mœurs du nivellement. L'intégration d'une communauté immigrée englobe simultanément ces trois dimensions. Du point de vue de l'individu immigré ou issu de l'immigration, il existe une multitude de schémas. Ainsi,

⁶¹ Sayad Abdelmalek « Qu'est ce que l'intégration ? », *Hommes et Migrations*, n° 1182, décembre 1994, pp. 8-14.

⁶² Gilles Kepel. *Les banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France*, Paris, Seuil, 1987, p. 381.

⁶³ Mohand Khellil. *L'intégration des maghrébins en France*. Paris, PUF, 1991, p. 52.

on peut avoir des individus ayant des mœurs qui se sont rapprochées de celles des autochtones sans que cela engendre chez eux une insertion économique réussie, d'autres, en revanche, ont une insertion économique avancée accompagnée d'un faible nivellement des mœurs et d'une participation politico-associative rudimentaire. Bref, si l'intégration est le processus global qui amène la communauté immigrée comme structure supra-individuelle d'un état de différenciation sociale vers un état d'indifférenciation de la société globale, il est utile de dire que d'un point de vue individuel, on ne peut pas parler d'intégration, mais seulement d'insertion économique, de participation politico-associative et de nivellement des mœurs »⁶⁴.

Ce nivellement des mœurs représente ce que D. Schnapper appelle « l'acculturation à la modernité » : « L'évolution observée des populations migrantes peut être interprétée de manière féconde comme une forme particulière, accélérée et souvent brutale, d'acculturation à la modernité »⁶⁵.

2. Les formes d'appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil

Analyser le sentiment d'appartenance d'un acteur est toujours une tentative malaisée. Tous les indicateurs mesurables trahissent en quelque sorte ce sentiment profond qui existe chez tout le monde, qui change, évolue, régresse selon les circonstances. Comment analyser donc un objet « éphémère » dont la substance la plus palpable se résume en quelques mots ou actes souvent séparés.

Les éléments que nous analyserons dans ce cadre ne prétendent en rien infirmer ou confirmer la présence, chez les migrants, d'un sentiment d'appartenance au pays d'origine.

Nous nous contentons donc de voir la cohérence d'un certain nombre de facteurs qui peuvent nous renseigner sur l'état d'attachement au pays d'origine. Il s'agit, dans un premier temps et selon des variables sociologiquement pertinentes de vérifier comment les migrants s'identifient par rapport à leur pays d'origine et au pays d'accueil. En deuxième lieu, et comme élément complémentaire, il s'agit de voir la fréquence des voyages effectifs ou virtuels (à travers les médias) effectués par les migrants à leur pays d'origine.

2.1. L'acquisition de la nationalité étrangère

Plus de trois enquêtés sur cinq (63.8%) n'ont toujours pas obtenu une nationalité étrangère. Ces taux sont différemment répartis selon le pays de résidence actuelle. Cette tendance est de plus en plus relativisée dans les pays traditionnels d'immigration. Les taux les plus élevés des enquêtés ayant déclaré avoir obtenu la nationalité étrangère se

⁶⁴ E. Oussiali, *op. cit.*

⁶⁵ Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, *op. cit.* p. 146.

situent, selon le lieu de résidence actuelle, en Angleterre (90%)⁶⁶ en Belgique (68.4%) en Hollande (68.1%) et un peu moins en France (44.2%) et en Allemagne (43.9%).

Sur un échantillon global de 2831 chefs de ménage enquêtés, des pays comme l'Espagne ou l'Italie affichent les taux les moins importants des acquisitions de la nationalité, 11.5% pour la première et 10.5% pour la deuxième.

L'on peut constater à cet égard que l'Espagne et l'Italie reproduisent en quelque sorte un modèle classique d'intégration dans lequel l'immigration est conçue comme un phénomène passager servant à soutenir la croissance économique des pays en pleine industrialisation. Dans des pays similaires à l'Espagne et à l'Italie, comme nous le fait savoir toute la littérature juridique sur la question migratoire ainsi que les débats publics qui l'ont accompagné, plusieurs restrictions sont imposées quant à l'acquisition de la nationalité. En France, par exemple, entre 1977 et 1981 on parlait plutôt du retour, voire de la réinsertion des immigrés dans leur pays d'origine⁶⁷.

Tableau 1. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le pays de résidence actuelle et l'obtention ou pas de la nationalité étrangère

Pays de résidence actuelle	Obtention de la nationalité étrangère (%)		Effectif
	Oui	Non	
Espagne	11.5	88.5	637
France	44.2	55.8	1237
Allemagne	43.9	56.1	57
Italie	10.5	89.5	418
Belgique	68.4	31.6	231
Hollande	68.1	31.9	207
Angleterre	90.0	10.0	30
Autre pays d'Europe	64.3	35.7	14
Total	36.2	63.8	2831

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il va sans dire que plusieurs facteurs interviennent dans la définition de cette donne. Si, dans les pays dits traditionnels d'immigration, on parle aujourd'hui de la quatrième, voire de la cinquième génération de l'immigration marocaine, dans des pays comme l'Espagne ou l'Italie on est encore aux premiers stades. Ainsi, les politiques

⁶⁶ Il faut mentionner que, compte tenu de la faible représentativité des enquêtés résidant en Angleterre, les taux enregistrés sont à prendre avec précaution dans toute l'étude.

⁶⁷ Cathrine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988. Voir également Mohamed Mghari « Profils démographique et socio-économique des migrants de retour » in *La réinsertion des migrants de retour au Maroc. Analyse des résultats de l'Enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004 : Exemple des régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa*. Publications du CERED, 2006. pp. 31-78.

migratoires dans ces pays éprouvent toujours quelques difficultés à mettre en place une véritable stratégie d'intégration. Il faut dire également que ces deux pays sont, à cause de leur position géographique, un lieu de passage des flux migratoires clandestins ce qui complique davantage leur attitude à l'égard de ce phénomène.

Le raisonnement par cycle d'immigration et par génération nous permet également de déceler d'autres points saillants du phénomène migratoire marocain en Europe. Environ la moitié des migrants qui ont quitté le Maroc avant 1979 ont acquis la nationalité d'un pays européen. A partir de cette date, ce phénomène a enregistré une baisse graduelle. Les taux les moins importants d'obtention de la nationalité étrangère sont enregistrés chez les migrants n'ayant quitté le Maroc qu'à partir de l'an 2000 (Voir tableau suivant).

Tableau 2. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'année de 1ère migration et l'obtention ou pas de la nationalité étrangère

Année de 1ère migration	Obtention de la nationalité étrangère (%)		Effectif
	Oui	Non	
Avant 1960	50.0	50.0	14
1960-1969	50.9	49.1	216
1970-1979	51.0	49.0	725
1980-1989	47.7	52.3	596
1990-1999	22.7	77.3	922
2000 et après	5.8	94.2	330
Total	35.6	64.4	2803

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'on note à cet égard que l'acquisition de la nationalité étrangère est un processus lent et complexe. Il est également l'aboutissement d'une sorte de négociation des éléments objectifs et subjectifs. Pour les éléments objectifs, il faut citer en premier lieu toutes les possibilités offertes par le pays d'accueil et la réglementation qui régie l'acquisition de la nationalité ; pour les éléments subjectifs, il faut rappeler que l'acte d'acquisition de la nationalité étrangère est différemment interprété selon les générations. Il faut rappeler également que pour certaines d'entre elles, du moins pour les premières générations, l'acquisition de la nationalité était considérée comme un acte d'appartenance identitaire au pays d'accueil. Certaines personnes considéraient que le fait d'acquiescer la nationalité étrangère constitue une sorte de « trahison » à l'égard de la religion et de la communauté de base. C'est ce qui explique, en partie, cette « réticence » des immigrés marocains à demander la nationalité étrangère et ce, jusqu'au début des années 1980.

Ces aspects sont certes relativisés avec l'âge mais aussi avec le niveau scolaire. Les jeunes, notamment ceux qui sont nés à l'étranger, demandent et acquièrent facilement la nationalité étrangère (soit par naturalisation ou bien par réintégration dans la nationalité étrangère) (Voir tableau suivant).

Sur le plan identitaire, comme nous allons le voir plus tard, cela n'a plus une image péjorative comme ce fut le cas avant. Bien au contraire, aujourd'hui pour augmenter leurs chances d'intégration dans le marché du travail, jouir de leurs droits au même titre que les autochtones, les jeunes issues de l'immigration ont de plus en plus tendance, et parfois même à la demande de leur parents, à acquérir la nationalité étrangère.

Tableau 3. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le groupe d'âges et l'obtention ou pas de la nationalité étrangère

Groupe d'âges	Obtention de la nationalité étrangère (%)		Effectif
	Oui	Non	
15-19	75.0	25.0	4
20-24	32.8	67.2	67
25-29	30.6	69.4	268
30-34	30.1	69.9	469
35-39	31.7	68.3	499
40-44	42.4	57.6	396
45-49	46.3	53.7	315
50-54	45.0	55.0	309
55-59	40.2	59.8	261
60-64	24.7	75.3	150
65-69	30.2	69.8	63
70&+	10.7	89.3	28
Total	36.2	63.8	2829

Source : HCP-CERED, « L'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il faut dire qu'en effet, depuis quelques années, les conditions d'acquisition de la nationalité ne cessent de se compliquer notamment après l'adoption et la mise en place d'une politique migratoire à l'échelle de l'Espace Schengen. Dans ce sens, et parmi les changements cruciaux qui ont caractérisé les politiques migratoires de l'U.E ces dernières années on est passé d'une immigration « subie » à une immigration « choisie ». Bien entendu, l'inspiration du modèle canadien s'est traduite par des mesures dites « pragmatiques »⁶⁸. L'âge, la qualification professionnelle, la maîtrise de la langue du

⁶⁸ Denise Helly, « Les politiques canadiennes d'immigration sont-elles exportables en France et en Europe ? » Policy paper 15, l'IFRI, Paris, août 2005.

pays de destination, ainsi que le niveau scolaire sont les principaux critères de sélection des demandes de nationalité adoptés par ces nouvelles politiques⁶⁹. Ce qui peut expliquer la forte corrélation entre le niveau d'études et l'acquisition de la nationalité étrangère (Voir tableau suivant).

Tableau 04. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le niveau scolaire et l'obtention ou pas de la nationalité étrangère

Niveau scolaire	Obtention de la nationalité étrangère (%)		Effectif
	Oui	Non	
Sans niveau	22.0	78.0	500
Préscolaire	29.3	70.7	157
Primaire	27.1	72.9	524
Second. 1c.	37.8	62.2	526
Second. 2c.	40.0	60.0	583
Supérieur	54.5	45.5	536
Autre	40.0	60.0	5
Total	36.2	63.8	2831

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

2.2. Le sentiment d'appartenance au pays d'origine et aux pays d'accueil

D'une manière générale, nous constatons qu'une grande partie des enquêtés déclarent avoir un sentiment d'appartenance uniquement au pays d'origine (76.5%). Environ 1/5 des enquêtés déclarent avoir un sentiment d'appartenance partagé : ils se déclarent avoir appartenir à la fois au pays d'origine qu'au pays d'accueil (19.2%) alors que la part des enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance uniquement au pays d'accueil reste très mince (3.9%).

Si l'on se focalise sur le sentiment d'appartenance selon le pays de résidence actuelle, nous constaterons sans grande peine à quel point variations existent d'un pays à un autre. La proportion des migrants qui se déclarent avoir un sentiment d'appartenance uniquement au Maroc est moins importante dans les pays traditionnels d'immigration caractérisés par la mise en place d'une politique d'intégration. Il s'agit en premier lieu de l'Angleterre (63.3%), d'autres pays européens (notamment les pays scandinaves) (64.3%), de la Belgique (67.5%), de la Hollande (70%) et de la France (73%).

Pour des pays comme l'Italie (88.8%), l'Espagne (81.5%) ou l'Allemagne (78.9%) (Voir tableau suivant), les pourcentages des migrants enquêtés, ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance uniquement au Maroc, ont tendance à être élevés.

⁶⁹ Ibid.

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : ce n'est pas par hasard que les premiers pays se caractérisent par leur ouverture sur le modèle d'immigration nord-américain et attribuent un statut particulier aux migrants. Dans ces pays, du moins une grande partie parmi eux, les débats publics parlent aujourd'hui de multiculturalisme, après avoir expérimenté toutes les autres formules d'assimilation, d'intégration ou encore d'interculturalisme.

Il faut noter à cet égard, qu'une partie non négligeable des enquêtés déclare avoir un sentiment d'appartenance aussi bien au Maroc qu'au pays d'accueil (Voire le tableau suivant). Ce sentiment est partagé par une frange relativement importante des enquêtés : en Angleterre (33.3%), dans d'autres pays européens non cités sur la liste des choix (28.6%), en Belgique (26.8%) comme en France (22.6%).

Il faut souligner néanmoins que, compte tenu de la faible représentativité des immigrés marocains en Angleterre, les taux enregistrés sur certaines questions sont à analyser avec beaucoup de précaution.

Néanmoins, les poids des choix ayant porté sur l'appartenance uniquement au pays d'accueil restent très minces voire insignifiants. Mis à part les autres pays européens non cités sur la liste des choix (7.1%), la Hollande se place en tête de cette catégorie de réponses avec 6.3%, la Belgique au deuxième rang avec 5.2%.

Tableau 05. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et le pays de résidence actuelle

Sentiment d'appartenance	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Maroc	81.5	73.0	78.9	88.8	67.5	70.0	63.3	64.3	76.5
Pays d'accueil	3.3	3.9	1.8	2.9	5.2	6.3	3.3	7.1	3.9
les deux	15.1	22.6	19.3	8.1	26.8	22.7	33.3	28.6	19.2
Autre	0.2	0.6	-	0.2	0.4	1.0	-	-	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1235	57	418	231	207	30	14	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Si l'on croise les données précédentes avec des variables comme la nationalité des enquêtés, l'on constate que la quasi majorité des migrants (83.3%) ayant la nationalité marocaine uniquement déclarent avoir un sentiment d'appartenance au pays d'origine. Un sentiment qui est un peu moins partagé par les migrants ayant la double nationalité avec un pourcentage de 64.5%. Une partie non négligeable parmi ceux-ci opte pour le sentiment d'appartenance aux deux pays à la fois (29.2%). C'est ainsi que l'acquisition de la nationalité étrangère, contrairement à certaines analyses, n'est pas sans introduire tout un processus de changements sur les représentations sociales des migrants si elle n'en est pas l'aboutissement.

Tableau 06. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et la nationalité

Sentiment d'appartenance	Nationalité (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Maroc	83.3	64.5	76.5
Pays d'accueil	2.8	5.7	3.9
les deux	13.5	29.2	19.2
Autre	0.3	0.6	0.4
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1805	1013	2818

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Si l'acquisition de la nationalité étrangère influence le sentiment d'appartenance au pays d'origine, l'âge le façonne. Les jeunes sont un peu moins nombreux que leurs parents à avoir ce sentiment d'appartenance au pays d'origine. Si 84.2% des plus de 60 ans déclarent avoir un sentiment d'appartenance au Maroc, seuls 72% du groupe d'âge 15-29 et 75.9% du groupe d'âge 30-44 ans s'inscrivent dans cette tendance. Plus on va vers les catégories d'âge jeunes, moins le sentiment d'appartenance au pays d'origine est partagé (Voir le tableau ci-après).

Il faut noter également que le taux des jeunes de 15-29 ans ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance au pays d'accueil est relativement significatif et se voit en pleine progression (7.4%).

Tableau 07. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et le groupe d'âges

Sentiment d'appartenance	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Maroc	72.0	75.9	77.3	84.2	76.5
Pays d'accueil	7.4	3.2	3.7	2.9	3.9
les deux	19.8	20.4	18.8	12.9	19.2
Autre	0.9	0.5	0.2	-	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1363	884	241	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Néanmoins, il faut se garder de tout interpréter par l'effet générationnel. Comme le souligne F. Dubet, en remettant en cause certaines analyses simplistes du phénomène migratoire dont les contradictions jeunes/vieux sont toujours avancées comme principales raisons des différences d'attitudes et de représentations sociales⁷⁰. En effet,

⁷⁰ François Dubet, *La galère*, Paris, Fayard, 1987.

bien que l'effet générationnel soit important, il n'explique pas, à lui seul, toutes les configurations de la question.

Dans ce sens, nous constatons que, plus variable âge, le niveau scolaire semble exercer un effet discriminatoire sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine. A quelques exceptions près, plus on évolue dans le niveau scolaire, moins le sentiment d'appartenance est focalisé uniquement sur le pays d'origine. La proportion des enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance uniquement pour le Maroc et dont le niveau scolaire est supérieur est le moins important (66%). En revanche, le sentiment d'appartenance aux deux pays à la fois semble plus important chez ce groupe avec 28.2%. Ces taux sont de moins en moins importants selon que l'on passe d'un groupe ayant un niveau scolaire élevé à un autre moins scolarisé (Voir le tableau ci-après).

Tableau 08. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et le niveau scolaire

Sentiment d'appartenance	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré scolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	
Maroc	81.4	84.7	81.3	76.6	75.3	66.0	100.0	76.5
Pays d'accueil	3.0	1.3	2.7	5.5	3.8	5.0	0.0	3.9
les deux	15.4	14.0	15.6	17.7	20.2	28.2	0.0	19.2
Autre	0.2	0.0	0.4	0.2	0.7	0.7	0.0	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	525	583	535	5	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Le sentiment d'appartenance est aussi bien une représentation, une image qu'un comportement. Mis à part un groupe qui déclare ne pas visiter le pays d'origine durant les trois dernières années et dont le nombre est faible (quatre personnes), il semble que la visite du pays est un signe qui confirme cette appartenance. La part la plus importante des enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance au Maroc se trouve chez ceux et celles dont la fréquence des visites au pays est de quatre fois ou plus (81.7%). En revanche, ce groupe affiche les proportions les moins importantes des enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance aux deux pays à la fois (15.4%). Moins on visite le pays d'origine, moins il prédomine notre sentiment d'appartenance. Comme quoi, le sentiment d'appartenance au pays d'origine doit être entretenu, au moins, par des visites fréquentes.

Tableau 09. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et la fréquence des visites au Maroc durant les 3 dernières années

Pouvez-vous me dire quel est votre sentiment d'appartenance?	Fréquence des visites au Maroc durant les 3 dernières années en (%)					Total (%)
	Aucune fois	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois ou +	
Maroc	100.0	70.5	73.0	77.5	81.7	76.5
Pays d'accueil	0.0	5.4	4.6	3.7	2.4	3.9
les deux	0.0	23.7	22.1	18.4	15.4	19.2
Autre	0.0	0.3	0.4	0.4	0.6	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	4	295	503	1683	338	2823

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Si le fait de rendre fréquemment visite au pays d'origine exerce un effet discriminant sur le sentiment d'appartenance, la durée de résidence quant à elle ne semble pas exercer le même effet. Plusieurs fluctuations sont enregistrées à cet égard : si le sentiment d'appartenance au Maroc est de 84.4% pour les enquêtés ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance au Maroc et dont la durée de résidence dans le pays d'accueil se situe entre 0 et 9 ans, il est de 67.8% pour les enquêtés ayant résidé entre 20 et 29 ans dans le pays d'accueil, ces pourcentages s'élèvent à 74% et à 70.8% pour ceux et celles dont la durée de résidence se situe, respectivement, entre 30-39 et 40 ans et plus (Voir le tableau suivant).

Tableau 10. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le sentiment d'appartenance et la durée de résidence dans le pays d'accueil

Sentiment d'appartenance	Durée de résidence dans le pays d'accueil en (%)					Total (%)
	0-9	10-19	20-29	30-39	40 & +	
Maroc	84.4	77.4	67.8	74.0	70.8	76.5
Pays d'accueil	2.5	3.6	5.5	4.5	4.5	3.9
les deux	12.6	18.7	25.9	21.5	23.6	19.2
Autre	0.5	0.4	0.8	0.0	1.1	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	730	844	475	689	89	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

2.3. Voyager et suivre les émissions des chaînes nationales : deux expressions d'attachement au pays d'origine

Le sentiment d'appartenance à un pays, à une idéologie, à un groupe social ou à une institution est souvent alimenté par des pratiques et des attitudes sociales fréquentes. La sociologie de l'immigration et de l'intégration s'est longtemps penchée sur ces formes d'attachement des immigrés à leur pays d'origine. Ces pratiques sociales

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

qui reflètent l'attachement de l'immigré à son pays d'origine peuvent varier d'une société à une autre comme elles peuvent basculer d'un système de fonctionnement dit traditionnel à un autre appelé moderne.

En effet, ces formes d'attachement peuvent toucher aussi bien les pratiques religieuses, culinaires et vestimentaires que des formes d'organisation collectives (association, action politiques et syndicale, entrepreneuriat, etc.).

La fréquence des voyages au pays d'origine est un indice important qui peut nous renseigner sur ces formes d'attachement à la famille et à la culture d'origine. Cependant, il y a plusieurs formes de voyages au pays d'origine : manger un plat marocain en plein Paris, est un voyage. Tout dépend des raisons qui ont motivé le choix des acteurs et le sens que ceux-ci lui attribuent. Regarder les chaînes télévisées du pays d'origine ou écouter la radio ne diffèrent pas trop du premier acte.

Si nous nous focalisons sur la fréquence des départs en vacances au Maroc, nous remarquons que la quasi-majorité des chefs de ménage enquêtés (89.1%) partent fréquemment en vacances au Maroc. 9.1% partent moyennement alors que 1.8% seulement y vont rarement.

Les Marocains qui résident actuellement en Espagne se placent en tête : 91.3% parmi eux déclarent passer des vacances fréquemment au Maroc. Cela s'explique en premier lieu par position géographique du pays de résidence. 91.2% parmi les migrants résidant en Allemagne s'inscrivent dans cette optique alors que les autres pays d'Europe représentent les proportions les moins importantes pour ce choix (71.4%) suivis par la Hollande (85.5%).

Tableau 11. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence des départs en vacances au Maroc et le pays de résidence actuelle

Partez-vous en vacances au Maroc ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Fréquemment	91.3	89.8	91.2	87.3	86.1	85.5	90.0	71.5	89.1
Moyennement	6.3	8.3	8.8	11.2	12.2	13.5	10.0	21.4	9.1
Rarement	2.4	1.9	0.0	1.4	1.7	1.0	0.0	7.1	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	633	1231	57	418	230	207	30	(14)	2820

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les personnes âgées semblent plus attachées à ce rite social : 93.3% parmi les personnes âgées de 60 ans et plus passent fréquemment des vacances au Maroc. Plus on descend dans l'échelle des âges, moins ces pourcentages sont importants. Ainsi, l'on

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

note que 84.9% des jeunes de 15-29 ans déclarent passer fréquemment des vacances au Maroc. 11.5% parmi ce groupe le font moyennement contre 3.6% rarement.

En effet, la notion de vacances reste très ambiguë. Si elle signifie pour les parents à la fois rendre visite à la famille, poursuivre les travaux de construction de la demeure « éternelle », légaliser des papiers administratifs, etc., pour les jeunes générations les vacances c'est tout à fait le contraire : se libérer de toute contrainte et échapper au contrôle social.

Tableau 12. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence des départs en vacances au Maroc et le groupe d'âges

Partez-vous en vacances au Maroc ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Fréquemment	84.9	86.4	93.5	93.3	89.1
Moyennement	11.5	11.5	5.2	6.3	9.1
Rarement	3.6	2.1	1.3	0.4	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	338	1357	883	240	2818

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il va sans dire que la tendance des fréquences des vacances au pays d'origine tend vers la baisse. Plusieurs raisons peuvent justifier cette tendance. Il faut mentionner tout d'abord que ceux qui sont nés à l'étranger affichent plutôt d'autres formes d'attachement au pays d'origine. Ce groupe affiche le pourcentage le moins faible (78.5%) des fréquences des départs en vacances au Maroc. Plus on avance dans le nombre d'années passées au Maroc, plus la proportion des fréquences des départs en vacances au Maroc est élevée.

Tableau 13. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence des départs en vacances au Maroc et le groupe d'âges à l'entrée dans le pays de résidence actuelle

Partez-vous en vacances au Maroc ?	Groupes d'âge à l'entrée dans le pays de résidence actuelle en (%)				Total (%)
	Depuis la naissance	Moins de 5 ans	Entre 5 et 18 ans	18 ans et plus	
Fréquemment	78.5	83.0	88.4	89.8	89.1
Moyennement	17.8	13.6	9.4	8.5	9.1
Rarement	3.7	3.4	2.2	1.7	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	107	59	319	2332	2817

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

A quelques exceptions près, l'effet générationnel semble structurer la fréquence des départs en vacances au Maroc. Comme nous l'avons souligné plus haut, la notion de vacance a profondément changé. La modernisation accrue des moyens de transport et de

communication a largement affecté le système de représentation de l'espace et du temps chez les immigrés.

Les immigrés qui ont quitté le Maroc avant les années 1980 affichent les proportions les plus élevées des fréquences des départs en vacances au Maroc. Ces proportions ont tendance à baisser pour les immigrés qui ont quitté le Maroc plus tard. Cependant, pour les immigrés dont l'année d'entrée au pays d'accueil se situe en 2000 et après, il faut prendre en considération qu'une partie non négligeable parmi ce groupe soit occupée par la régularisation sur le sol européen. Tout voyage ou visite au pays se voit donc reporté jusqu'à ce que le processus de régularisation soit achevé totalement (acquisition de la nationalité) ou partiellement (acquisition de la carte de séjour de longue durée).

Tableau 14. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence des départs en vacances au Maroc et l'année d'entrée dans le pays d'accueil

Partez-vous en vacances au Maroc ?	Année d'entrée dans le pays d'accueil en (%)						Total (%)
	Avant 1960	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000 et après	
Fréquemment	100.0	91.9	92.3	87.4	87.9	86.4	89.1
Moyennement	0.0	6.6	6.7	10.3	10.3	10.6	9.1
Rarement	0.0	1.5	1.0	2.4	1.8	3.1	1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	12	198	732	595	922	359	2818

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

A côté du voyage effectif, les immigrés effectuent des voyages virtuels récurrents au Maroc. A travers plusieurs formes de communication, les immigrés essayent de suivre et de garder le contact avec leurs familles et leur entourage d'origine tout en actualisant leurs connaissances sur leurs pays.

La fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes télévisées marocaines constitue un élément de mesure de cet attachement au pays.

En général, la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de la télévision marocaine est élevée. 72.5% des chefs de ménage enquêtés consomment ces émissions fréquemment, 14.5% moyennement, 4.8% rarement contre 8.3% déclarent ne jamais consommer ces émissions.

La fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines semble changer selon le pays de naissance. 73.7% des CM enquêtés et dont le lieu de naissance se situe au Maroc, consomment ces émissions fréquemment contre 44.2% chez les immigrés dont le lieu de naissance se situe à l'étranger. 20% parmi ceux-ci déclarent ne jamais consommer ce genre d'émissions contre seulement 7.7% chez les immigrés nés au Maroc.

Tableau 15. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines et le pays de naissance

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV Marocaines ?	Pays de naissance (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Fréquemment	73.8	44.2	72.5
Moyennement	14.0	25.0	14.5
Rarement	4.5	10.8	4.8
Jamais	7.7	20.0	8.2
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2710	120	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Cette donnée change complètement lorsqu'il s'agit des émissions diffusées par les chaînes de télévision du pays d'accueil. Les personnes dont le lieu de naissance se situe à l'étranger consomment beaucoup plus les émissions du pays d'accueil. 75% parmi ceux-ci regardent fréquemment ces émissions, contre uniquement 2.5% qui ne les suivent jamais. En revanche, 40.1% des personnes dont le lieu de naissance se situe au Maroc déclarent consommer les émissions du pays d'accueil fréquemment, contre 11.1% qui ne les regardent jamais.

Tableau 16. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV du pays d'accueil et le pays de naissance

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV du pays d'accueil ?	Pays de naissance (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Fréquemment	40.1	75.0	41.6
Moyennement	35.5	20.0	34.8
Rarement	13.3	2.5	12.9
Jamais	11.1	2.5	10.7
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2710	120	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il est à noter que la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines change considérablement selon l'âge. Plus on vieillit plus la fréquence de consommation est importante. Ainsi, 81.3% des personnes ayant 60 ans et plus consomment fréquemment ces émissions. Un peu plus de la moitié seulement (55.5%), des 15-29 ans s'inscrivent dans cette optique. D'ailleurs le taux le plus important des personnes qui se déclarent ne jamais consommer ce genre d'émissions est enregistré chez cette catégorie (13.6%), contre 8.7% des 30-44 ans,

5.9% des 45-59 et 7.1% des 60 ans et plus.

Tableau 17. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV Marocaines et le groupe d'âges

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV Marocaines ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Fréquemment	55.5	70.9	78.9	81.3	72.5
Moyennement	23.3	14.5	12.7	8.3	14.5
Rarement	7.6	5.9	2.5	3.3	4.8
Jamais	13.6	8.7	5.9	7.1	8.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1363	885	241	2828

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Sur le plan linguistique, beaucoup de jeunes d'origine marocaine éprouvent des difficultés à comprendre et à suivre des émissions diffusées par les chaînes marocaines. La question linguistique se pose ainsi avec acuité et nous incite à réfléchir sur les différents changements à introduire dans ces programmes pour mieux communiquer avec ces catégories sociales dont les besoins, souvent taxés d'immaturité, sont mis en veilleuse par nos politiques médiatiques.

Le fait de passer plus d'années dans le pays d'origine semble de son côté restructurer cette donne. Les personnes dont le nombre d'années passées au Maroc avant d'immigrer est de 18 ans et plus consomment plus fréquemment des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines. En revanche, les personnes nées à l'étranger consomment beaucoup moins ce genre d'émissions. Une partie non négligeable de cette catégorie (20.6%) déclare ne les consommer jamais.

Un autre élément participe dans la définition de la configuration du phénomène migratoire marocain. Il s'agit du niveau scolaire qui semble avoir des effets importants sur la consommation des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines. En effet, moins le niveau scolaire est élevé, plus la consommation des émissions marocaines est importante. Ainsi, 81.4% des enquêtés sans niveau scolaire consomment ces émissions contre 57.6% parmi ceux qui ont un niveau scolaire supérieur.

Tableau 18. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines et le niveau scolaire

Regardez-vous des émissions Diffusées par les chaînes de TV marocaines ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Préscolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	
Fréquemment	81.4	83.5	81.7	74.1	65.8	57.5	80.0%	72.5
Moyennement	10.6	11.5	10.4	14.7	17.8	19.1	0.0	14.5
Rarement	1.6	2.5	2.9	3.8	6.2	9.9	0.0	4.8
Jamais	6.4	2.5	5.0	7.4	10.2	13.5	20.0	8.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	525	584	535	5	2830

Source : HCP-CERED, « L'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Tableau 19. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines et le groupe d'âges à l'entrée dans le pays de résidence actuelle

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines ?	Groupes d'âge à l'entrée dans le pays de résidence actuelle en (%)				Total (%)
	Depuis la naissance	Moins de 5 ans	Entre 5 et 18 ans	18 ans et plus	
Fréquemment	43.0	42.4	62.9	75.9	72.4
Moyennement	24.3	27.1	19.0	13.1	14.5
Rarement	12.1	15.3	5.9	4.1	4.8
Jamais	20.6	15.3	12.1	7.0	8.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	107	59	321	2340	2827

Source : Enquête sur l'Insertion Socio-Economique des Marocains Résidant à l'Étranger, le CERED, 2005.

Ces tendances nous interpellent à plus d'un titre. D'un côté, il faut dire que les émissions diffusées par les chaînes de télévisions marocaines ne communiquent qu'avec les personnes ayant eu une socialisation suffisamment dense pour comprendre et décrypter leurs codes et leurs langages. Il est difficile de communiquer tout le temps avec des personnes ayant des socialisations et des référentiels différents. Nous savons, par exemple, à quel point l'humeur change d'un pays à un autre et dans quelle mesure le sens des événements, les modes de raisonnement varient selon les pays et les ères culturelles.

Cependant, l'un des éléments qui attirent notre attention, c'est le poids, relativement bas, de la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de télévision marocaines chez les personnes qui ont quitté le Maroc avant 1960 par rapport aux autres groupes.

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Les immigrés qui ont quitté le Maroc avant les années 1960 ne bénéficient pas d'un traitement spécial adapté à leurs besoins réels y compris les loisirs.

En somme, les médias du pays d'origine semblent répondre aux aspirations d'une partie des MRE et non pas à la majorité.

Tableau 20. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la fréquence de consommation des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines et l'année d'entrée dans le pays d'accueil

Regardez-vous des émissions diffusées par les chaînes de TV marocaines ?	Année d'entrée dans le pays d'accueil en (%)						Total (%)
	Avant 1960	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000 et après	
Fréquemment	58.3	76.9	72.6	71.1	73.1	70.9	72.5
Moyennement	16.7	11.1	15.1	15.4	14.1	14.4	14.5
Rarement	16.7	4.5	4.5	5.2	5.0	4.2	4.8
Jamais	8.3	7.5	7.8	8.4	7.9	10.5	8.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	12	199	733	598	925	361	2828

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les immigrés regardent plutôt les informations. C'est ce qui ressort des résultats de la présente enquête. En fait, ils doivent suivre de près tout ce qui se passe dans leur pays et dans le monde : une façon de se protéger contre les nouvelles mesures ou décisions qui peuvent les concerner de loin ou de près et de suivre l'actualité de leur pays d'origine.

Les informations offrent également la possibilité de faire le tour de plusieurs questions et pays dans un laps de temps court. Plus on avance dans l'âge, plus on est disposé à « s'accrocher » à la télévision. Cela ne semble pas être une particularité marocaine.

Tableau 21. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon les émissions de TV marocaines consommées et le groupe d'âges

Types d'émissions marocaines regardées	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
information	48.1	57.3	61.3	65.2	58.3
documentaires	9.2	9.5	10.9	8.5	9.8
films, feuilletons	23.2	20.2	16.7	19.2	19.3
sport	11.9	7.3	5.8	3.6	7.0
musique	7.5	5.6	5.3	3.6	5.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	293	1240	833	224	2590

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Si l'on s'accorde sur le fait que les informations sont plus ou moins suivies par la majorité des, toutes catégories d'âge confondues, force de constater que les jeunes s'intéressent beaucoup plus que leur aînés aux films, aux feuilletons (23.2%) et aux émissions sportives (11.9%) diffusées par les chaînes de télévision de leur pays d'accueil. Les 30-44 ans ont la particularité de s'intéresser un peu plus aux documentaires (17.3% parmi eux). Cette tendance s'explique par la nature et la qualité mêmes des émissions présentées et non pas dans les choix. En effet, comme dans tout jeu médiatique, les choix du consommateur peuvent bel et bien être orientés par la qualité des prestations comme ils peuvent être affectés par les effets psychologiques de ce qu'on appelle souvent en termes de marketing « le packaging ».

Tableau 22. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon les émissions de TV du pays d'accueil consommées et le groupe d'âges

Types d'émissions, de la télé du pays d'accueil, regardées	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
information	37.0	46.2	57.8	62.6	49.8
documentaires	15.7	17.3	15.9	14.8	16.5
films, feuilletons	23.5	17.4	14.3	12.8	16.9
sport	22.9	18.7	11.6	9.4	16.3
musique	0.9	0.3	0.4	0.5	0.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	319	1238	760	203	2520

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

On peut pousser l'analyse plus loin pour comprendre que l'effet « télé » n'est pas sans affecter, en profondeur même, la scène familiale. Les choix et les préférences ainsi que les tendances de consommation sont objectivement orientés par la nature des émissions.

D'un côté, on peut analyser le fait que les jeunes immigrés suivent les informations, non pas par curiosité mais tout simplement parce qu'on a l'habitude de les suivre aux moments des repas familiaux, ou plutôt parce que les informations sont diffusées en ces moments. De l'autre côté, les choix des émissions à voir, obéissent, dans certaines limites, à des règles sociales. Dans les familles marocaines à l'étranger, on a l'habitude généralement d'éviter de voir des films « non contrôlés » ou des émissions qui peuvent « franchir » certains tabous familiaux. Des recherches sur ces questions ont permis à Rabia Bekkar, de confirmer ces tendances. Elle constate, par exemple, que « la présence massive dans les foyers immigrés de téléviseurs, paraboles et magnétoscopes entraîne une profonde modification des rapports entre hommes et femmes, et entre générations et une redistribution de l'espace public et privé de chacun des groupes concernés (...) l'introduction de la télévision dans l'espace familial du maghrébin est en opposition avec toute forme d'intimité. Les hommes et les femmes de

la famille ne regardent ensemble que les émissions les plus pudiques »⁷¹.

3. Le dilemme de l'insertion/ exclusion des immigrés marocains face au racisme professionnel et socioculturel dans les pays d'accueil

Comme le sentiment d'appartenance et toute autre question identitaire, le sentiment de faire l'objet d'un acte raciste et xénophobe est très relatif. Il change selon les circonstances objectives et subjectives. Bien qu'il soit présent, il est difficile d'en tracer les contours et d'en mesurer l'ampleur, d'où l'importance de se doter d'une certaine « prudence » scientifique avant de se prononcer sur des faits parfois trompeurs.

Le racisme peut être un geste, un regard, un comportement comme il peut faire l'objet de toute une politique publique. Parler d'une question pareille sans tomber dans des bavures intellectuelles semble une tentative malaisée.

Nous essayerons donc, tout au long de cette partie, de tâcher de ne pas reproduire les clichés et les stéréotypes relevant du sens commun ou d'une image préfabriquée sur le « Nous » et « L'autre ».

3.1. Le sentiment d'inclusion/exclusion dans le pays d'accueil

Commençons tout d'abord par le sentiment d'être intégré ou exclu de la société d'accueil. Une partie non négligeable des enquêtés se considèrent comme étant « intégrés » dans leurs pays d'accueil. Plus de trois cinquième (63.1%) partagent cet avis, contre 8.2% qui se considèrent comme étant « exclus » alors que 28.8% se sentent dans une situation entre les deux « extrêmes ».

Selon les pays, les proportions les plus élevées des enquêtés se considérant comme étant « intégré » se situent en Angleterre. Neuf sur dix (90%) des enquêtés appartenant à ce pays s'inscrivent dans cette lignée. En revanche, les proportions les moins élevées se situent en Espagne (51.3%) et en Italie (55%). Pour ces deux pays, une part considérable des enquêtés n'arrivent toujours pas à se prononcer sur le véritable statut dans la société. Plus du tiers (36.3% pour le premier et 36.8% pour le deuxième), se plaçant ainsi à la tête des taux concernant la troisième catégorie des réponses.

Cependant, parmi les enquêtés dont le pays d'accueil est la France, 6% seulement se considèrent comme étant exclus, ce qui constitue le taux le plus bas par rapport à d'autres pays.

⁷¹ Ibid.

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Tableau 23. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la perception de sa propre intégration et le pays de résidence actuelle

Avez-vous le sentiment, Dans le pays d'accueil, d'être ...?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
intégré	51.3	70.1	71.9	55.0	68.3	60.5	90.0	78.6	63.1
exclu	12.4	6.0	10.5	8.2	7.0	10.2	0.0	0.0	8.2
dans une situation intermédiaire	36.3	23.9	17.5	36.8	24.8	29.3	10.0	21.4	28.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	636	1230	57	416	230	205	30	14	2818

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'obtention de la nationalité semble avoir un effet discriminant sur les réponses relatives aux perceptions d'intégration et d'exclusion. En fait, 76.3% parmi ceux et celles ayant la double nationalité se considèrent « intégrés » dans les sociétés d'accueil contre 55.4% des enquêtés ayant uniquement la nationalité marocaine. Pour plus du tiers de ceux-ci, la situation est toujours mitigée et ne permet pas de se prononcer sur la première et la deuxième réponse.

Tableau 24. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la perception de leur propre intégration et la nationalité

Avez-vous le sentiment, dans le pays d'accueil, d'être ...?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Intégré	55.4	76.3	62.9
Exclu	9.7	5.4	8.2
Situation intermédiaire	34.8	18.2	28.9
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1797	1010	2807

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les enquêtés nés à l'étranger, donc des personnes ayant vécu un processus de socialisation propres à leur pays de résidence, se sentent plus intégrés et moins exclus. Près de neuf sur dix (87.5%) parmi eux considèrent qu'ils sont intégrés dans les sociétés d'accueil, contre 4.2% seulement qui se considèrent exclus alors que 8.3% se sentent dans une situation intermédiaire.

En revanche, les enquêtés nés au Maroc se sentent intégrés à hauteur de 62%. Alors que 8.3% parmi eux se sentent exclus (presque le double des taux enregistrés par les enquêtés nés à l'étranger) et 29.7% se sentent dans une situation intermédiaire.

Tableau 25. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la perception de leur propre intégration et le pays de naissance

Avez-vous le sentiment, dans le pays d'accueil, d'être ?	Pays de naissance en (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Intégré	62.0	87.5	63.1
Exclu	8.3	4.2	8.2
Situation intermédiaire	29.7	8.3	28.8
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2698	120	2818

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les perceptions de l'intégration et de l'exclusion changent selon les niveaux scolaires. D'où la nécessité de revisiter ces notions et de leur donner un sens plutôt concret et parlant pour toutes les catégories et les groupes sociaux.

Les enquêtés ayant un niveau scolaire supérieur se considèrent beaucoup plus intégrés que les autres groupes : 76.7% parmi eux s'inscrivent dans cette optique contre 46.3% des sans niveau scolaire et 48.4% de ceux et celles ayant un niveau préscolaire. Plus on monte vers le haut de l'échelle scolaire plus le sentiment d'être intégré est élevé. En revanche, plus on descend vers le bas de l'échelle scolaire plus le sentiment d'être exclu est élevé.

La scolarisation permette de se prononcer davantage sur le statut que l'on occupe dans la société d'accueil. Les taux des réponses se considérant comme étant dans une situation intermédiaire entre « intégré » et « exclu » sont plus élevés chez les personnes ayant un niveau scolaire modeste et vice versa.

Tableau 26. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la perception de leur propre intégration et le niveau scolaire

Avez-vous le sentiment, dans le pays d'accueil, d'être ... ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré scolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	
Intégré	46.3	48.4	56.4	64.9	73.3	76.7	40.0	63.1
Exclu	11.8	14.2	9.6	7.3	5.3	5.3	40.0	8.2
Situation intermédiaire	41.9	37.4	34.0	27.8	21.4	18.0	20.0	28.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	499	155	521	521	584	533	5	2818

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

3.2. Le racisme dans le monde professionnel

Comme l'immigration est souvent focalisée sur la recherche d'un emploi à partir duquel les migrants changent leurs modes de vie, l'une des questions centrales qui peuvent nous renseigner sur la présence du racisme est celle consacrée à l'accès au travail.

En effet, une grande partie (69.4%) des CM enquêtés considère que, dans leur pays d'immigration, il y a des employeurs qui refusent d'embaucher des marocains. Un cinquième (20.4%) déclarent le contraire, alors que 10.2% ne savent pas.

Ces résultats, bien qu'ils nous renseignent sur un éventuel acte raciste de la part des employeurs à l'égard des immigrés marocains, ils sont en quelque sorte le reflet d'un sentiment d'être victime ou victime potentielle. C'est ce qui explique les pourcentages très élevés des réponses de ce type. Il faut dire aussi que, refuser le travail à un marocain, parce qu'il est marocain est considéré comme un acte raciste envers toute la communauté marocaine. D'où la difficulté de « neutraliser » les effets psychologiques de la question par rapport aux réalités vécues.

A côté des effets psychologiques de la question, ces pourcentages reflètent aussi des réalités longuement soulevées par la communauté scientifique et les ONG des pays d'accueil. Pour D. Helly les difficultés économiques éprouvées par certains pays européens « ne justifient pas la discrimination des personnes d'origine étrangère sur les marchés du travail : protectionnisme dans l'emploi par la quasi fermeture des fonctions publiques aux immigrés, hormis en Grande Bretagne ; fermeture de certaines professions aux étrangers (37 en France) ; racisme ou xénophobie qui freine l'accès à l'emploi ; formation scolaire et professionnelle déficiente des secondes générations, souvent scolarisées dans des établissements ségrégués ethniquement, notamment en France où la ségrégation résidentielle des classes populaires dans les villes est une réalité problématique (Felouzis, 2003) »⁷².

Selon le pays de résidence actuelle, les pourcentages les plus élevés des enquêtés ayant déclaré que, dans leur pays d'immigration il y a des employeurs qui refusent d'embaucher des marocains, se situe en Italie (76.3%), en Espagne (74.1%) puis en Hollande (71.5%).

⁷² D. Helly, *op. cit.* p. 6.

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Tableau 27. Répartition (en %) des MRE chefs de ménage selon le refus du travail à des marocains par les employeurs du pays d'accueil et le pays de résidence actuelle

Dans votre pays d'immigration, est-ce qu'il y a des employeurs qui refusent du travail à des marocains?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Oui	74.1	66.9	56.1	76.3	65.7	71.5	30.0	35.7	69.4
Non	18.7	21.6	28.1	17.5	19.1	17.4	56.7	35.7	20.4
NSP	7.2	11.5	15.8	6.2	15.2	11.1	13.3	28.6	10.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1231	57	417	230	207	30	14	2823

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il va sans dire que des différences notables caractérisent les sociétés européennes sur les questions migratoires en général et l'acceptation de l'autre très particulièrement. Comparés aux résultats précédents, ces données confirment la particularité du modèle anglais en matière d'immigration et de cohabitation culturelle. Bien entendu, il faut chercher les raisons de cette particularité dans l'histoire et la culture du pays ce qui se traduit sur le plan normatif par des mesures en faveur de l'égalité des chances.

Ces résultats confirment également les difficultés éprouvées par les nouvelles destinations des flux migratoires à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des populations immigrées. Bien entendu, mettre en place les jalons d'une société multiculturelle ne se décrète pas. C'est un processus historique long et complexe qui passe inéluctablement par la cohabitation, l'acculturation et l'intégration.

Il faut noter toutefois que le sens de la question posée : « Dans votre pays d'immigration, est-ce qu'il y a des employeurs qui refusent du travail à des marocains? » ne cherche pas à généraliser un acte qui peut être circonscrit dans le temps et l'espace. Il s'agit, on l'a bien noté, de l'éventualité d'existence d'un acte raciste d'un groupe donné contre un autre. Il ne s'agit pas bien évidemment de « tous les employeurs » ni de tous les « Marocains ».

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Tableau 28. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'avoir subi un comportement raciste/xénophobe sur le lieu de travail et le pays de résidence actuelle

Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe/ raciste sur le lieu de travail ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allem.	Italie	Belg.	Holla.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	22.3	22.9	14.0	20.6	16.9	25.2	6.7	21.4	21.7
Non	77.7	77.1	86.0	79.4	83.1	74.8	93.3	78.6	78.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1235	57	418	231	206	30	14	2828

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

3.3. Le racisme comme acte « socio-culturel »

Moins d'une personne enquêtée sur sept (16%) déclare, soit personnellement ou quelqu'un de son famille, faire l'objet d'un acte xénophobe / raciste dans le quartier dans lequel ils habitent contre 84% qui déclarent le contraire.

Selon les pays de résidence actuelle, les proportions les moins importantes des réponses positives sur cette question sont enregistrés parmi les enquêtés dans le pays de résidence actuelle est l'Angleterre (3.3%), puis d'autres pays européens non cités (7.1%). En revanche, les taux les plus élevés des enquêtés ayant déclaré faire l'objet, eux ou quelqu'un de leur famille, d'un acte xénophobe ou raciste se situe parmi ceux et celles ayant la Hollande comme pays de résidence (17%), puis la France (16.8%) et l'Espagne (16%).

Tableau 29. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'avoir subi un comportement raciste/xénophobe dans le quartier habité et le pays de résidence actuelle

Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste dans le quartier où vous habitez ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Oui	16.0	16.8	12.3	15.6	15.2	17.0	3.3	7.1	16.0
Non	84.0	83.2	87.7	84.4	84.8	83.0	96.7	92.9	84.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1235	57	418	231	206	30	14	2828

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Puisque l'acte raciste ou xénophobe n'a rien à voir avec la situation administrative de sa victime, avoir la double nationalité ou ne pas l'avoir n'affecte en rien les taux enregistrés sur cette question. Le racisme est avant tout un acte socioculturel qui se base essentiellement sur les facteurs distinctifs de « l'autre » à savoir, la couleur, le sexe ou le nom de famille.

Tableau 30. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'avoir subi un comportement raciste/xénophobe dans le quartier habité et la nationalité

Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste dans le quartier où vous habitez ?		Nationalité en (%)		Total (%)
		Marocaine	Double	
Oui		16.0	16.3	16.1
Non		84.0	83.7	83.9
Total		100.0	100.0	100.0
Effectif		1804	1013	2817

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Cette analyse est confirmée par les données sur les actes racistes dans le quartier selon la durée de résidence dans le pays d'accueil. Il ressort que les pourcentages sont les mêmes que ce soit chez les immigrés ayant passé moins de neuf ans de résidence ou 40 ans et plus : apparemment, la couleur ne s'efface pas au fil des années !

Bien entendu, comme le note D. Helly, « en termes de génération, les immigrés sont plus souvent victimes de discrimination que leurs descendants »⁷³.

Une conclusion s'impose dans ce sens : les actes racistes ne se fondent pas sur quelconque analyse ni processus de sélection ; c'est un acte social à la fois global et total, voire totalitaire. Ce genre d'acte ne fait aucunement la distinction entre les niveaux intellectuels, sociaux ou d'âges de ses victimes. Toute tentative de la part de ces dernières de se travestir, autrement dit de se trahir, ne fait qu'accentuer le dilemme dans lequel se trouve ceux et celles qui tentent de « se racheter » face à des catégories de sens préconstruits dans des sphères xénophobes.

Tableau 31. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'avoir subi un comportement raciste/xénophobe dans le quartier habité et la durée de résidence dans le pays d'accueil

Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste dans le quartier où vous habitez ?		Durée de résidence dans le pays d'accueil en (%)					Total (%)
		0-9	10-19	20-29	30-39	40 & +	
Oui		15.9	15.5	18.1	15.4	15.9	16.0
Non		84.1	84.5	81.9	84.6	84.1	84.0
Total		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif		730	843	475	690	88	2826

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

⁷³ D. Helly, *op. cit.* p. 10.

Bien évidemment, le taux de racisme et de xénophobie ne baisse pas parce que ses victimes potentielles ont fourni des efforts ou parce qu'ils sont plus tolérants vis-à-vis des « conditions » imposées par les racistes. Penser ainsi c'est dire que le racisme répond à une logique cohérente ou à une stratégie bien définie : l'acte raciste est plutôt une pathologie dont le traitement doit être confié aux psychiatres.

4. Les formes de participation des immigrés marocains à la vie publique dans les pays d'accueil

Après avoir analysé les différentes formes d'appartenance au pays d'origine, nous nous focaliserons sur les formes de participation citoyenne des immigrés dans les pays d'accueil. En effet, ces formes de participation reflètent, en quelque sorte, la prédisposition des immigrés à vivre pleinement leur citoyenneté tant qu'elle leur sera permise. Elles nous renseignent également sur la capacité des pays d'accueil à « intégrer » les immigrés dans l'action citoyenne effective, donc dans le processus de prise de décision.

On peut donc parler de quatre niveaux de participation à savoir, le niveau associatif (participation dans les clubs et les associations sportives et culturelles, etc.), un niveau syndical, c'est-à-dire la défense des droits et des intérêts d'un groupe professionnel, un niveau politique (la participation dans des partis politiques du pays d'accueil), un quatrième et dernier niveau de participation que l'on peut appeler « communautaire » (c'est-à-dire la participation des immigrés dans des organismes dédiés à la défense des intérêts et des droits de la communauté immigrée).

4.1. La participation associative (clubs de loisir et amicales)

La participation dans des clubs et des associations (notamment de loisirs) ne semble pas attirer un grand nombre d'immigrés marocains en Europe. Seul 12.7% participent dans ce type d'organisations contre 87.3%.

Ces chiffres, bien qu'elles soient minces, font la particularité du modèle d'immigration marocain qui, selon les spécialistes du phénomène migratoire, enregistre des taux de participation associative importants. F. Dubet, dresse le bilan de la politique française d'immigration en soulignant la particularité du cas marocain par rapport au cas algérien ou tunisien « à l'exception du cas marocain, la vie associative de la communauté maghrébine est faible »⁷⁴.

Selon le pays de résidence actuelle, l'on note que les taux les plus faibles de participation sont enregistrés chez les marocains résidant en Espagne et en Italie, 7.4% et 9.3% respectivement. En revanche, les marocains résidant en Europe participent à hauteur de 12.8% en France et de 15.8% en Allemagne. Des pays comme la Belgique

⁷⁴ F. Dubet, *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, Paris, La documentation française, 1989, p.39.

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

(20.3%) et la Hollande (22.2%) semblent se rapprocher du modèle britannique en matière de participation associative.

Tableau 32. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à un club de loisirs (sport/musique/culture) et le pays de résidence actuelle

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un Club de loisirs (sport/musique/culture) ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	7.4	12.8	15.8	9.3	20.3	22.2	30.0	35.7	12.7
Non	92.6	87.2	84.2	90.7	79.7	77.8	70.0	64.3	87.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1235	57	418	231	207	30	14	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

L'âge, ainsi que le pays de naissance semblent avoir un effet considérable sur les choix des immigrés en matière de participation associative. Les immigrés dont la naissance se situe à l'étranger, participent trois fois plus (36.7%) que ceux qui sont nés au Maroc (11.7%) dans des activités associatives dans le pays d'accueil.

Il faut dire que, si pour les premières générations, l'immigration est un choix temporaire qui doit se solder par un retour définitif au pays d'origine, les jeunes générations elles, naissent et grandissent à l'étranger et ne peuvent pas s'en passer des formes de socialisation que leur offre le pays d'accueil. Si pour les premiers on parle souvent d'« immigration économique », puisque la raison principale qui légitime ce choix est essentiellement économique, pour les deuxièmes on parle plutôt socialisation et d'acculturation.

Tableau 33. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à un club de loisirs (sport/musique/culture) et le pays de naissance

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un club de loisirs (sport/musique/culture) ?	Pays de naissance en (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Oui	11.7	36.7	12.7
Non	88.3	63.3	87.3
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2709	120	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Comparés aux autres catégories d'âges, les jeunes de 15 à 29 ans sont plus actifs (22.1%) dans le tissu associatif des pays d'accueil. Les personnes âgées de 60 ans et plus enregistrent les taux les plus faibles (5%) en matière de participation associative.

Tableau 34. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à un club de loisirs (sport/musique/culture) et le groupe d'âges

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un club de loisirs (sport/musique/culture) ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	22.1	14.8	8.0	5.0	12.7
Non	77.9	85.2	92.0	95.0	87.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

De son côté, le niveau scolaire détermine en partie la participation des immigrés dans la vie associative des pays d'accueil. Plus on avance dans les études, plus la participation est élevée. Un peu plus d'un quart (25.8%) des immigrés chefs de ménage ayant un niveau scolaire supérieur sont membre d'un club de loisirs, de sport, de musique ou de culture, alors que uniquement 3% des sans niveau scolaire y participent.

Tableau 35. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à un club de loisirs (sport/musique/culture) et le niveau scolaire

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un club de loisirs (sport/musique/culture) ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Préc.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supér.	Autre	
Oui	3.0	3.8	8.2	12.0	16.3	25.8	0.0	12.7
Non	97.0	96.2	91.8	88.0	83.7	74.2	100.0	87.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	525	583	535	5	2829

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En effet, l'une des questions fondamentales dans l'action collective dans les pays d'accueil est la question linguistique et communicationnelle. Sans vouloir réduire ce problème à ces dimensions, les principaux handicaps de la participation des immigrés dans la vie citoyenne des pays d'accueil relèvent de cet élément. Les immigrés dont le niveau scolaire est limité éprouvent beaucoup de difficultés à gérer leurs contacts avec les « autochtones ». En effet, pour participer pleinement dans la vie associative, il ne suffit pas de savoir s'exprimer mais surtout de convaincre, ce qui exige des facultés linguistiques et communicationnelles importantes.

A la lumière de la participation associative des immigrés marocains, ceux-ci investissent peu les ONG ayant pour objet de défendre leur intérêts et droits dans les pays d'accueil. Prés d'un MRE chef de ménage sur vingt (4.8%) seulement déclaré être membre d'une organisation de migrants.

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

Selon le pays d'accueil et mis à part l'Angleterre (dont la représentativité est moins importante) l'Allemagne (8.8%) se place en tête. La participation la plus faible est enregistrée par les enquêtés ayant l'Espagne et l'Italie comme pays de résidence actuelle (3.8%), ce qui peut s'expliquer, en partie, par le profil des immigrés marocains dans ces pays (niveau d'éducation et ancienneté).

Tableau 36. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à une organisation de migrants et le pays de résidence actuelle

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	3.8	5.1	8.8	3.8	4.8	6.3	10.0	7.1	4.8
Non	96.2	94.9	91.2	96.2	95.2	93.7	90.0	92.9	95.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1238	57	418	231	207	30	14	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Par ailleurs, les origines de la non participation des immigrés marocains dans ce genre d'organisations sont connues. Les différentes tentatives de politisation des immigrés à travers la création des « amicales » un peu partout en Europe ont largement décrédibiliser les actions de cette nature. Ce qui a engendré des effets pervers incontestables. On a, des années après cet échec, soupçonné toute tentative de vouloir « stériliser » les dynamiques sociales, culturelles et politiques des immigrés, ce qui a poussé une partie non négligeable parmi les plus dynamiques d'entre eux de s'épanouir ailleurs et autrement.

Ceux et celles ayant la double nationalité intègrent des organisations de migrants sensiblement plus que ceux et celles qui ont uniquement la nationalité marocaine. Il apparaît clairement, à partir de ces données et de celles qu'on a traitées plus haut, que l'acquisition de la nationalité étrangère n'est qu'une sorte d'assurance ou de sécurité à laquelle on fait généralement recours pour des questions administratives. Cette variable ne semble pas affecter en profondeur les choix des immigrés en matière sociopolitique et culturelle.

Tableau 37. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à une organisation de migrants et la nationalité

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	3.7	6.8	4.8
Non	96.3	93.2	95.2
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1808	1013	2821

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Contrairement à la nationalité, l'âge semble être un facteur discriminant par rapport à l'adhésion des immigrés dans des organisations de migrants. Si le groupe d'âge 15-29 ans enregistre les proportions les plus faibles en matière d'adhésion (2.9%) les groupes d'âges 45-59 ans et 60 ans et plus se placent en tête avec respectivement 6% et 5.8%. En effet, comme dans d'autres formes d'action collective, les immigrés s'intéressent au départ au travail et à ses bifurcations sociales (mariage, enfants, famille, etc.) et très peu à la mobilisation des collectifs et leur organisation. C'est à partir d'un certain âge qu'on se sent capable de jouer un rôle dans ce sens, qu'on acquiert aussi une certaine légitimité sociale pour le faire à travers les réseaux sociaux qu'on a pu construire au fil des années.

Tableau 38. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à une organisation de migrants et le groupe d'âges

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	2.9	4.3	6.0	5.8	4.8
Non	97.1	95.7	94.0	94.2	95.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1364	886	241	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

A côté de la variable âge, le niveau scolaire pèse parfois lourdement sur les choix des immigrés en matière de participation associative, corporatiste ou communautaire. Ceux et celles ayant un niveau scolaire élevé intègrent aisément des structures de migrants et le contraire est vrai. A partir du niveau scolaire secondaire premier cycle, les immigrés commencent à investir ce genre d'organisations. Bien entendu, à partir d'un certain niveau scolaire on commence à décrypter certains messages et images et on commence à acquérir des capacités linguistiques et communicationnelles permettant aux

membres d'une organisation de prendre la parole, exprimer ses choix et les défendre. Autrement, on est constamment sous de multiples formes de domination linguistiques et sociales, notamment lorsque la structure est dirigée par un discours basé sur une certaine méritocratie savante ou technocratique.

Tableau 39. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'adhésion dans le pays d'accueil à une organisation de migrants et le niveau scolaire

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'une organisation de migrants ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Présc.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supé.	Autre	
Oui	2.8	3.2	4.0	5.5	5.8	6.2	0.0	4.8
Non	97.2	96.8	96.0	94.5	94.2	93.8	100.0	95.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	526	584	536	5	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

4.2. La participation syndicale

L'action syndicale ne mobilise plus beaucoup d'immigrés marocains. C'est ce qui ressort des résultats de la présente enquête qui porte sur environ 2832 chefs de ménage. Une portion très mince (6.6%) parmi les enquêtés se déclarent membres de syndicats dans les pays d'accueil contre 93.4% qui ne le sont pas.

Auparavant, le mouvement ouvrier se considérait comme un canal presque indispensable pour intégrer des structures de sociabilité professionnelle⁷⁵.

Des résultats pareils ont été mis en exergue par des enquêtes similaires sur le syndicalisme chez les immigrés, toutes nationalités confondues. R. Sainsaulieu, par exemple, parle de ce qu'il appelle « l'identité de retrait » qui qualifie, selon lui, toutes les personnes qui ne s'investissent pas profondément dans la vie professionnelle au sens moderne. Il met les immigrés à la tête des catégories sociales représentant ce profil : pour une raison ou pour un autre, l'immigré se conçoit souvent « non concerné » par les questions qui préoccupent leurs collègues autochtones⁷⁶. Sachant que plusieurs raisons peuvent soutenir cette analyse. Les immigrés, notamment les premières et deuxièmes générations, sont soit illettrés ou disqualifiés sur le plan professionnel. Ils occupent souvent des emplois pénibles et mal rémunérés. Sur le plan de la culture syndicale, les immigrés sont originaires de pays où les syndicats sont un phénomène relativement récent et mal structuré. Compte tenu de ces éléments, ne serait ce que sur le plan de gestion du temps, les immigrés intègrent difficilement d'autres institutions, notamment celles qui demandent un investissement régulier et conséquent comme les syndicats. Il

⁷⁵ F. Dubet, *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, op. cit.

⁷⁶ Renaud Sainsaulieu. *L'identité au travail*. Paris, Presses de Sciences po, 1977.

s'avère donc difficile de compter sur les immigrés pour constituer un véritable mouvement syndical.

Ces éléments sont confirmés par les résultats de la présente enquête qui informe que les immigrés dont le lieu de naissance se situe à l'étranger participent un peu plus dans l'action syndicale que ceux qui sont nés au Maroc.

En effet, comme nous l'avons souligné plus haut, tout engagement syndical requière une certaine socialisation avec l'entourage professionnel et institutionnel. Ce qui est nettement plus accessible aux immigrés nés à l'étranger que ceux qui ne le sont pas.

Tableau 40. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un syndicat et le pays de naissance

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?	Pays de naissance en (%)		Total (%)
	Maroc	Etranger	
Oui	6.5	9.2	6.6
Non	93.5	90.8	93.4
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	2712	120	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Une exception sensible est notée au niveau de l'appartenance syndicale selon les pays d'accueil dans le cas de la Belgique et de l'Angleterre⁷⁷ qui affichent les proportions les plus élevées de participation syndicale (14.3% et 13.3% respectivement).

Bien entendu, intégrer un syndicat n'est pas un choix qui dépend de la bonne volonté des gens. C'est, en quelque sorte la combinaison de ce que R. Boudon appelle l'effet de position et l'effet de disposition.

A cela, il faut ajouter le fait que le phénomène migratoire marocain n'a pas encore affranchi ses lignes de maturité comme phénomène social indépendant. Autrement dit, la migration marocaine vit toujours un perpétuel changement aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Comparée aux migrations espagnole, italienne ou portugaise, la migration marocaine reste récente sur le plan historique et ne dispose pas d'effet d'accumulation des expériences générationnelles lui permettant de répondre à une typologie plus ou moins stable.

⁷⁷ Comme nous l'avons mentionné auparavant, compte tenu de la faible représentativité des enquêtés résidant en Angleterre, les taux enregistrés sont à prendre avec précaution. Cependant, ces résultats vont dans le sens de plusieurs études. Voir notamment Denise Helly, « Les politiques canadiennes d'immigration sont-elles exportables en France et en Europe ? » Op. cit.

Tableau 41. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un syndicat et le pays de résidence actuelle

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	
Oui	3.6	5.2	3.5	10.0	14.3	9.7	13.3	0.0	6.6
Non	96.4	94.8	96.5	90.0	85.7	90.3	86.7	100.0	93.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1238	57	418	231	207	30	14	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

D'un autre côté, on ne peut pas analyser les écarts caractérisant la participation syndicale des immigrés dans les pays européens selon la puissance des syndicats dans chacun de ces pays. Selon des comparaisons européennes, des pays comme l'Allemagne affiche une syndicalisation plus importante (28%) que celle de la France (8%) qui affiche la proportion la plus faible en Europe c'est le cas aussi de la Hollande (27%).

La proportion de syndicalisation des immigrés s'explique donc, non pas seulement par la puissance des syndicats dans les pays d'accueil (bien que ce paramètre puisse participer dans la définition de sa configuration générale) mais surtout par d'autres mesure incitatives (symboliques et institutionnelles) dont le sentiment d'être protégé par la société est placé en tête. Cela paraît aussi bien dialectique que paradoxal : il faut être suffisamment protégé pour intégrer une institution de protection.

Bien que les taux de syndicalisation soient très limités chez les immigrés, toutes catégories confondues, l'acquisition de la nationalité, on l'a vu, figure parmi ces mesures de protection de l'immigré. C'est ainsi que l'on peut analyser le fait que le taux de syndicalisation soit nettement plus élevé chez les immigrés ayant une double nationalité (9.4%) que chez ceux qui ont uniquement la nationalité marocaine (5.1%).

Tableau 42. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un syndicat et la nationalité

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	5.1	9.4	6.7
Non	94.9	90.6	93.3
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1808	1013	2821

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Selon les groupes d'âges, le taux de syndicalisation est sensiblement plus élevé chez les immigrés ayant 30 à 44 ans (8.1%), suivi du groupe d'âges 45-59 ans (5.6%) puis des 15-29 ans (5.3%). Les immigrés ayant 60 ans et plus se placent en dernier rang avec un taux de 3.7%. Bien entendu, être syndicalisé, c'est participer activement dans les réunions, les sit-in et toute autre forme de mobilisation collective, qui change selon les sociétés et les cultures.

Si les jeunes ne peuvent pas entreprendre une telle aventure alors qu'ils ont une moyenne d'ancienneté dans leur travail qui varie entre 7 à 10 ans, les plus âgés (60 ans et plus) sont focalisés beaucoup plus sur leur retraite que sur autre chose.

Tableau 43. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un syndicat et le groupe d'âges

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un syndicat ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	5.3	8.1	5.6	3.7	6.6
Non	94.7	91.9	94.4	96.3	93.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1364	886	241	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

4.3. Les immigrés marocains et l'action politique dans les pays d'accueil

Il va sans dire que parmi les indicateurs les plus basiques de l'action politique est la participation aux élections et l'inscription sur les listes électorales.

En général, un peu moins du tiers (30.4%) des chefs de ménage enquêtés déclarent être inscrits sur les listes électorales de leurs pays d'accueil, 12.8% ne le sont pas alors qu'un peu plus de la moitié (56.8%) déclarent ne pas avoir le droit d'y s'inscrire.

Le taux le plus important des inscriptions sur les listes électorales des pays d'accueil est enregistré par les immigrés dont le pays de résidence actuelle est l'Angleterre (66.7%) et la Hollande (65.2%) alors que le taux le plus faible est enregistré chez les immigrés dont le pays de résidence est l'Espagne (6.9%) et l'Italie (9.6%). En effet, les immigrés marocains dans ces deux pays sont les plus nombreux à déclarer ne pas avoir le droit de s'inscrire sur les listes électorales avec des taux qui atteignent 76.7% et 82.1% respectivement.

Comme nous l'avons expliqué auparavant, pour comprendre les configurations du phénomène migratoire, il faut revenir à son histoire : l'histoire des flux mais aussi l'histoire du pays d'accueil. Comme l'Espagne et l'Italie constituent de nouvelles destinations pour l'immigration marocaine, celle-ci n'a pas encore acquis un statut socialement légitime. On est encore dans une phase que l'on peut appeler

d'« expérimentalisme » où l'immigration marocaine constitue, souvent pour des raisons électorales, objet de querelles politiques entre les différents courants politiques. Comme le notent C. Bolzman et M. Boucher « Longtemps pays d'émigration, l'Espagne et l'Italie sont devenues, en quelques années, des pays d'immigration. Vu leurs besoins économiques, elles ont d'abord développé des politiques d'admission plutôt libérales, mais pas de procédures d'intégration. De larges secteurs de l'économie ont profité de l'absence de statut de nombreux immigrés. La main-d'œuvre clandestine féminine pallie encore le déficit criant de structures publiques pour la petite enfance ou pour les personnes âgées. La prise de conscience progressive du caractère structurel de l'immigration a poussé à l'adoption de mesures de régularisation périodiques des immigrés – la plus récente a eu lieu en 2005 en Espagne. Contestée par les courants xénophobes, en expansion, cette procédure a permis aux migrants non européens de stabiliser leur situation socio-économique et d'officialiser leurs droits civils, notamment au regroupement familial »⁷⁸.

Tableau 44. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et le pays de résidence actuelle

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	6.9	36.8	43.9	9.6	56.7	65.2	66.7	64.3	30.4
Non, non inscrit	16.4	13.0	7.0	8.4	14.7	9.2	16.7	7.1	12.8
Non, je n'ai pas le droit	76.7	50.2	49.1	82.1	28.6	25.6	16.7	28.6	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	636	1234	57	418	231	207	30	14	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les immigrés ayant la double nationalité sont massivement inscrits sur les listes électorales de leurs pays d'accueil. Plus de un sur sept (14.9%) s'abstiennent alors que près de un sur vingt (4.4%) déclarent ne pas avoir le droit (c'est le cas par exemple des immigrés ayant une nationalité autre que celle de leur pays de résidence actuelle). En revanche, 2.1% seulement des immigrés n'ayant que la nationalité marocaine sont inscrits sur les listes électorales de leur pays d'accueil : 86.5% parmi eux déclarent ne pas avoir le droit de le faire contre 11.4% qui s'abstiennent.

On peut comprendre, à partir de ces données, que la barrière institutionnelle reste déterminante dans le choix de s'inscrire ou pas sur les listes électorales puisque la grande majorité des ayant droit sont déjà inscrits.

⁷⁸ C. Bolzman et M. Boucher, « De l'immigration à l'intégration. En Europe, à chacun son « modèle » » op. cit.

Il faut juste rappeler que ceux qui déclarent avoir le droit s'inscrire et s'abstiennent minimisent l'apport du jeu électoral puisqu'il s'agit le plus souvent d'élections locales et non nationales.

Tableau 45. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et la nationalité

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	2.1	80.6	30.3
Non, non inscrit	11.4	14.9	12.7
Non, je n'ai pas le droit	86.5	4.4	57.0
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1804	1012	2816

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les plus jeunes (15-29 ans) s'abstiennent plus que les autres groupes d'âges. Près de un sur cinq (18.9%) parmi ceux et celles ayant le droit de s'inscrire sur les listes électorales ne le font pas. Ces taux sont relativement bas chez les autres groupes d'âge : 12.3% pour les 30-44 ans, 12.4% pour les 45-59 ans et 8.8% pour les 60 ans et plus.

En revanche, le groupe d'âge qui enregistre le taux le plus élevé des inscriptions sur les listes électorales est celui des 45-59 ans. Plus du tiers (37.3%) parmi eux se déclarent inscrits contre 50.2% qui n'ont pas le droit.

Tableau 46. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et le groupe d'âges

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	23.1	28.9	37.3	22.9	30.3
Non, non inscrit	18.9	12.3	12.4	8.8	12.8
Non, je n'ai pas le droit	58.0	58.8	50.2	68.3	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	338	1363	884	240	2825

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les résultats de la présente enquête confirment les fortes hésitations qui marquent les politiques européennes en matière d'intégration politique. L'on note à cet égard que bien que certaines catégories d'immigrés vivent dans le pays d'accueil plus d'une trentaine d'années, cela ne leur confère pas encore le statut d'électeur. Les immigrés ayant passé entre 30-39 ans avec un taux de 46.9% ainsi que ceux qui ont passé plus de 40 ans, avec un taux de 47.2% déclarent ne pas avoir le droit de s'inscrire sur les listes électorales de leurs pays d'accueil, toutes formes d'élections politiques confondues.

Tableau 47. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et la durée de résidence dans le pays d'accueil

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Durée de résidence dans le pays d'accueil en (%)					Total (%)
	0-9	10-19	20-29	30-39	40 & +	
Oui	9.7	24.3	53.5	41.6	46.1	30.3
Non, non inscrit	14.1	13.9	12.0	11.5	6.7	12.8
Non, je n'ai pas le droit	76.1	61.8	34.5	46.9	47.2	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	729	844	475	688	89	2825

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il semble que la variable « niveau scolaire » exerce un effet discriminant sur l'inscription des immigrés sur les listes électorales des pays d'accueil. En effet, si l'on se limite aux enquêtés ayant répondu positivement à cette question, nous constaterons sans grande difficulté que les taux les plus élevés de participation sont enregistrés chez les immigrés ayant un niveau scolaire supérieur (47.5%). Moins on est scolarisé, moins sont les taux de participation sur les listes électorales : 33.4% pour le niveau secondaire 2ème cycle, 30.3% pour le niveau secondaire 1er cycle, 21.8% pour le primaire, 26.9% pour le pré scolaire et 18.6% pour les sans niveau scolaire.

Pour ceux et celles, qui, bien qu'elles aient le droit de s'inscrire ne l'ont pas fait, l'on trouve que les taux sont relativement élevés chez les sans niveau scolaire (18.8%) et très bas chez le préscolaire (4.5%). Cependant, pour avoir les taux les plus fiables, il faut devoir neutraliser les effets de ceux et celles n'ayant pas le droit de s'inscrire pour pouvoir tirer par la suite les taux d'abstention.

Tableau 48. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait d'être inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil et le niveau scolaire

Etes-vous inscrit sur les listes électorales du pays d'accueil ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré Scol.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supe.	Autre	
Oui	18.6	26.9	21.8	30.3	33.4	47.5	20.0	30.4
Non, non inscrit	18.8	4.5	12.6	13.7	10.3	11.6	20.0	12.8
Non, je n'ai pas le droit	62.5	68.6	65.6	55.9	56.3	40.9	60.0	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	499	156	524	524	584	535	5	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Quant à la participation effective aux élections des pays d'accueil, nous constatons que la même tendance enregistrée à propos de l'inscription sur les listes électorales est maintenue en ce qui concerne la participation effective.

En fait, des différences notables sont enregistrées entre les différents pays européens en matière d'intégration politiques. Des pays comme l'Espagne ou l'Italie

Les Marocains Résidant à l'Étranger

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

n'ont toujours pas permis au grand nombre d'immigrés de participer réellement dans la vie politique aussi bien nationale que locale. Les pays qui ont vu une participation massive des immigrés marocains dans la gestion de la chose publique sont ceux qui ont favorisé politiquement, juridiquement et culturellement cette émancipation d'acteurs politiques venant d'horizons différents. C'est le cas des pays comme la Hollande ou la Belgique.

Un pays comme la France demeure un véritable énigme pour les sociologues et les politologues : bien que ce pays affiche un véritable discours d'ouverture de son jeu politico-administratif, il demeure l'un des pays les plus fermés à la participation réelle et effective des autres communautés.

Tableau 49. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de participer aux dernières élections du pays d'accueil et le pays de résidence actuelle

Avez-vous participé aux dernières élections du pays d'accueil ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	4.1	30.7	26.3	6.5	52.4	50.2	53.3	42.9	24.5
Non	2.8	6.1	17.5	3.1	4.3	15.0	13.3	21.4	5.8
Non, non inscrit	16.4	13.0	7.0	8.4	14.7	9.2	16.7	7.1	12.8
Non, je n'ai pas le droit	76.7	50.2	49.1	82.1	28.6	25.6	16.7	28.6	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	636	1234	57	418	231	207	30	14	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En effet, une lecture des taux d'abstentionnisme électoral dans les différents pays européens montre que les immigrés marocains ne s'abstiennent pas plus que les autochtones. Le tableau suivant nous indique les taux d'abstentionnisme dans plusieurs pays européens entre 1979 et 1999 par ordre décroissant.

Tableau 50. Ordre décroissant du taux d'abstention moyen aux élections législatives dans plusieurs pays européens entre 1979-1999⁷⁹

PAYS	TAUX D'ABSTENTION
1 France	29,2
3 Finlande	26,4
4 Espagne	26
5 Royaume-Uni	25,4
8 Pays-Bas	17,5
9 Allemagne	16,4
10 Danemark	14,7
12 Autriche et la Suède	13
14 Italie	12,7
15 Belgique	7,3

Les immigrés, comme toute catégorie sociale d'ailleurs, conçoivent les élections selon un certain nombre de variables et de facteurs explicatifs que certains chercheurs ont appelé « modèle de décision ». Ce modèle prend généralement la forme suivante :

$V = pu - c + R$ <p> V = décision finale de l'électeur p = anticipation du poids de son vote u = utilité directe de voter c = coûts d'aller voter r = avantages privés de l'action⁸⁰ </p>
--

En fait, l'une des difficultés majeures rencontrées par les chercheurs spécialisés dans la vie électorale des immigrés réside dans l'absence de statistiques officielles basées sur l'ethnie ou l'origine. En France, par exemple, dès que l'immigré acquiert la nationalité française, il est considéré « statistiquement » Français. D'où la difficulté de suivre l'évolution du phénomène migratoire et de comparer les cohortes⁸¹.

D'un autre côté, et selon la variable « nationalité », plus des deux tiers des enquêtés ayant la double nationalité déclarent avoir participé aux dernières élections du

⁷⁹ ALAN HARDACRE, *L'abstention aux élections européennes : une analyse comparée*, mémoire de DEA de Science Politique, Université Lumière Lyon 2, Institut d'Études Politiques de Lyon, École Doctorale de Sciences Humaines et Sociales, Année 1999-2000.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Cf. F. Dubet, *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, op. cit. pp. 114-115.

pays d'accueil, 14.3% déclarent le contraire, 14.9% qui ne sont pas inscrits alors que 4.4% déclarent ne pas avoir le droit.

En revanche, 86.5% des enquêtés ayant uniquement la nationalité marocaine déclarent ne pas avoir le droit de voter.

Pour vérifier les taux d'abstention, il faut parler uniquement des immigrés qui ont le droit de participer aux élections et qui, pour une raison ou une autre, ne le font pas. Ce qui revient à dire que les taux de participation sont généralement élevés et rentrent dans le cadre des caractéristiques majeures du champ électoral européen notamment dans des pays comme la France, la Finlande ou l'Espagne.

Tableau 51. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de participer aux dernières élections du pays d'accueil et la nationalité

Avez-vous participé aux dernières élections du pays d'accueil ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	1.1	66.3	24.5
Non	1.0	14.3	5.8
Non, non inscrit	11.4	14.9	12.7
Non, je n'ai pas le droit	86.5	4.4	57.0
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1804	1012	2816

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Selon les groupes d'âges et mis à part l'effet de ceux et celles qui n'ont pas le droit de participer aux élections, il semble que les MRE chefs de ménage qui participent le plus dans la vie électorale des pays d'accueil sont ceux de 45 à 59 ans.

En fait, le jeu politique dans les pays européens notamment, se caractérise par une complexité véhiculée généralement par la profondeur des discours et des images politiques mobilisées. Pour comprendre et investir dans ce jeu il faut disposer de beaucoup de moyens et de préalables qui relèvent à la fois des capacités linguistiques, des aptitudes intellectuelles et d'une sociabilité politique et associative importante. Beaucoup d'immigrés ne disposent pas de ces préalables ou il leur faut beaucoup plus de temps, comparés aux autochtones, pour pouvoir décrypter les équations politiques du pays d'accueil.

La catégorie d'âge qui semble avoir vécu suffisamment d'expériences et de socialisations se situe généralement au-delà de 40 ans. Les 60 ans et plus sont beaucoup plus concentrés sur la retraite et la question du retour ou du non retour au pays d'origine. C'est peut-être pourquoi le profil de la participation aux dernières élections augmente avec l'âge puis baisse après l'âge de retraite.

Tableau 52. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de participer aux dernières élections du pays d'accueil et le groupe d'âges

Avez-vous participé aux dernières élections du pays d'accueil ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	17.8	22.9	31.6	17.9	24.6
Non	5.3	6.0	5.8	5.0	5.8
Non, non inscrit	18.9	12.3	12.4	8.8	12.8
Non, je n'ai pas le droit	58.0	58.8	50.2	68.3	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	338	1363	884	240	2825

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Il est à noter que, plus le niveau scolaire est bas, plus sont importants les taux de ceux et celles qui se considèrent n'ayant pas le droit de participer aux élections et vice versa. Comme si la participation aux élections dans les pays d'accueil est une affaire réservée aux lettrés. Ceux qui ne le sont pas, soit ils n'ont pas le droit, soit ils ne sont pas inscrits.

En revanche, ceux et celles ayant un niveau scolaire supérieur semblent participer plus que les autres catégories. Ceci confirme notre remarque précédente concernant la complexité du jeu électoral et politique dans ces pays. Moins le niveau scolaire est important, moins sont les taux de participation aux dernières élections.

En définitive, nous pouvons conclure que la participation au jeu électoral et politique européen se concentre chez les immigrés qui sont à la fois âgé entre 40 et 60 ans, qui ont un niveau supérieur de scolarité et sont dispose la nationalité du pays d'accueil (suffisamment protégé par le système). D'où la nécessité d'analyser la participation politique des immigrés non pas comme un simple sentiment ou position vis-à-vis du système politique en place mais surtout comme une décision complexe qui fait appel à la fois aux éléments du système politique lui-même et des « aptitudes » intellectuelles et institutionnelles dont dispose l'acteur : l'immigré.

Tableau 53. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de participer aux dernières élections du pays d'accueil et le niveau scolaire

Avez-vous participé aux dernières élections du pays d'accueil ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré Scol.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supé.	Autre	
Oui	14.6	19.9	16.8	25.0	27.4	39.4	0.0	24.5
Non	4.0	7.1	5.0	5.3	6.0	8.0	20.0	5.8
Non, non inscrit	18.8	4.5	12.6	13.7	10.3	11.6	20.0	12.8
Non, je n'ai pas le droit	62.5	68.6	65.6	55.9	56.3	40.9	60.0	56.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	499	156	524	524	584	535	5	2827

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Ces résultats sont confirmés par d'autres, à savoir l'adhésion aux partis politiques dans les pays d'accueil. En fait, les immigrés investissent peu le jeu politique et encore moins ses structures. Peu sont ceux et celles qui déclarent être membres d'un parti politique. 98.6% déclarent ne pas être membre d'un parti politique dans le pays d'accueil. L'Espagne et l'Italie confirment les tendances précédentes concernant les autres formes de participation et de mobilisation : dans ces deux pays, les immigrés marocains n'ont toujours pas acquis les conditions favorables leur permettant de constituer un objet social visible et dynamique. D'après plusieurs études et enquêtes sociologiques sur la question migratoire, et si l'on analyse l'intégration comme une échelle graduelle qui commence par l'insertion professionnelle, puis sociale, culturelle et politique ensuite, nous nous rendons compte que la dernière étape de l'intégration est souvent caractérisée par la place occupée par les immigrés sur la scène politique : c'est-à-dire au sommet du processus de prise de décision publique.

Tableau 54. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un parti politique et le pays de résidence actuelle

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	0.6	1.9	1.8	0.5	1.7	1.9	3.3	0.0	1.4
Non	99.4	98.1	98.2	99.5	98.3	98.1	96.7	100.0	98.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	637	1238	57	418	231	207	30	14	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Selon l'acquisition de la nationalité étrangère, l'on note un progrès sensible chez les marocains ayant la double nationalité par rapport à ceux et à celles qui ne l'ont pas. 2.9% pour les premiers contre 0.6% pour les deuxièmes. La nationalité étrangère, faut-il

le rappeler, bien qu'elle ne donne pas un accès illimité aux différentes formes de vivre en société, elle favorise au moins la défense des droits et la protection de l'être contre les abus éventuels de la machine politico-administrative du pays d'accueil.

Tableau 55. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un parti politique et la nationalité

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	0.6	2.9	1.4
Non	99.4	97.1	98.6
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1808	1013	2821

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Quant au niveau scolaire, il semble exercer un effet relativement discriminant sur l'adhésion des immigrés marocains aux partis politiques des sociétés d'accueil. Si les enquêtés ayant un niveau scolaire supérieur adhèrent aux partis politiques à hauteur de 3.7%, les sans niveau scolaire ne le font guère. Plus on descend dans l'échelle scolaire moins l'adhésion aux partis politiques est importante. Comme on l'a expliqué plus haut, adhérer à un parti politique en Europe requiert plusieurs aptitudes, notamment linguistiques et communicationnelles ce qui n'est toujours pas le cas pour les immigrés marocains.

Tableau 56. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un parti politique et le niveau scolaire

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré scolaire	Primaire	Second. 1c.	Second. 2c.	Supérieur	Autre	
Oui	0.0	1.9	0.6	1.1	1.4	3.7	0.0	1.4
Non	100.0	98.1	99.4	98.9	98.6	96.3	100.0	98.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	524	526	584	536	5	2832

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les jeunes semblent répondre (dans les limites générales caractérisant l'action politique des immigrés marocains en Europe) à certains de ces critères indispensables pour accéder au jeu politique. Parmi les immigrés enquêtés 1.8% parmi les jeunes de 15-29 ans se déclarent membres d'un parti politique dans le pays d'accueil. Ces taux tendent vers la baisse du moment à mesure qu'on avance dans l'âge : 1.5% pour les 30-44 ans, 1.2% pour les 45-59 ans comme pour les 60 ans et plus.

Tableau 57. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon l'appartenance dans le pays d'accueil à un parti politique et le groupe d'âges

Etes vous membre dans le pays d'accueil d'un parti politique ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	1.8	1.5	1.2	1.2	1.4
Non	98.2	98.5	98.8	98.8	98.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	339	1364	886	241	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Malgré le niveau relativement faibles qui caractérisent la participation politique des immigrés marocains en Europe, ceux-ci estiment à hauteur de 59.8% qu'il est nécessaire de participer au processus de prise de décision dans les pays d'accueil contre 40.2% qui pensent le contraire.

Ces taux confirment cette tendance générale caractérisant l'action citoyenne des immigrés marocains en Europe. Ils sont de plus en plus « visibles » dans les circuits de décision, dans les groupes restreints ou fermés, dans les groupes de pressions, dans les médias, etc. ceci traduit en quelque sorte la métamorphose du statut du migrant-type qui se contentait de travailler dur pour gagner plus.

Il faut dire que même le discours officiel de leur pays d'origine a changé. Aujourd'hui on incite beaucoup plus les ressortissants marocains à l'étranger à se créer une place dans les sphères de décision des pays d'accueil. Plus on est intégré là-bas, bien on est apprécié ici.

Les enquêtés ayant l'Angleterre comme pays de résidence actuelle, bien qu'ils soient peu représentés, sont le plus favorables à une participation effective des immigrés dans la prise de décision dans les pays d'accueil. En revanche, c'est en Italie et en Espagne où se situent les taux les moins importants. Il faut dire que dans des pays pareils, les immigrés sont beaucoup plus préoccupés par l'amélioration des conditions de travail et de vie que par une participation politique qui leur paraît lointaine.

Tableau 58. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la nécessité de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil et le pays de résidence actuelle

Jugez-vous que c'est nécessaire de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	52.8	61.7	63.2	51.7	69.3	71.0	83.3	64.3	59.8
Non	47.2	38.3	36.8	48.3	30.7	29.0	16.7	35.7	40.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	633	1231	57	416	231	207	30	14	2819

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les enquêtés ayant la double nationalité sont beaucoup plus favorables à une participation des immigrants dans le processus de prise de décision dans les pays d'accueil. Plus des trois quarts (78.2%) parmi eux partagent cet avis contre 21.8%. Les enquêtés ayant uniquement la nationalité marocaine sont, à quelques différences près, également partagés entre les deux avis. Bien entendu, acquérir la nationalité du pays d'accueil alimente une sorte d'ambition politique légitime puisqu'on est à part égal citoyen que les autochtones.

Tableau 59. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon la nécessité de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil et la nationalité

Jugez-vous que c'est nécessaire de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil ?	Nationalité en (%)		Total (%)
	Marocaine	Double	
Oui	49.3	78.2	59.7
Non	50.7	21.8	40.3
Total	100.0	100.0	100.0
Effectif	1800	1008	2808

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

5. Pratiques religieuses et appartenances communautaires des immigrés marocains

D'un point de vue général, les immigrés enquêtés déclarent jouir de leurs droits en matière de liberté d'exercice des pratiques religieuses. En fait, 75.1% parmi eux déclarent bénéficier de facilités pour pratiquer leur religion. 22.3% disent le contraire, alors que 2.6% déclarent ne pas pratiquer la religion.

Selon les pays d'accueil, les taux les plus élevés des enquêtés ayant déclaré jouir de facilités pour pratiquer leur religion se trouve parmi les immigrés dont le pays d'accueil est l'Angleterre (90%)⁸², puis en Hollande (83.6%) et en Belgique (77.8%). Ces taux ne sont pas étonnants, compte tenu de l'histoire de ces trois pays en matière d'interculturalité et de métissage culturel. En Angleterre, par exemple, nous savons à quel point (cette remarque est valable jusqu'aux derniers attentats de Londres en 2006) les musulmans, comme d'autres religions, bénéficient de la liberté de pratiquer leur religion en groupe et dans l'espace public. Ce modèle était jusqu'à récemment très critiqué par d'autres pays (européens comme non européens) qui prônent une vision sécuritaire et qui ont toujours considéré l'Angleterre comme l'îlot de certains mouvements religieux radicaux.

En Italie, comme en Espagne on enregistre les proportions les moins importantes en matière de tolérance religieuse vis-à-vis des immigrés marocains. Bien entendu, le facteur historique pèse lourdement sur les comportements de ces Etats en termes de religion et de diversité culturelle en général. Paradoxalement, les pays frontaliers avec le Monde musulmans, sont le plus allergiques aux autres civilisations. En revanche, dans certains pays traditionnels d'immigration, la construction des mosquées, l'émergence d'autres religions comme pratique sociale visible sur la scène publique constituent deux facteurs explicatifs du degré de liberté toléré que l'immigré ne doit pas franchir.

⁸² Il faut mentionner que, compte tenu de la faible représentativité des enquêtés résidant en Angleterre, les taux enregistrés sont à prendre avec précaution.

Tableau 60. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de bénéficier des facilités pour pratiquer la religion et le pays de résidence actuelle

Bénéficiaire des facilités pour pratiquer la religion	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	72.4	75.4	77.2	71.5	77.8	83.6	90.0	71.4	75.1
Non	26.4	21.0	19.3	26.6	18.7	15.5	6.7	28.6	22.3
Ne pratique pas la religion	1.3	3.6	3.5	1.9	3.5	1.0	3.3	0.0	2.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	633	1236	57	417	230	207	30	14	2824

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Néanmoins, il ne faut pas prendre la réponse sur cette question comme étant un « baromètre » du niveau de religiosité des immigrés ou du niveau de tolérance des pays européens des pratiques religieuses des non autochtones. Ces résultats restent tout de même insensés s'ils ne sont pas appuyés par d'autres relatifs aux formes et à la nature des rites religieux et leur contexte socio-politique.

Ces précautions méthodologiques sont nécessaires d'autant plus que les résultats des tableaux suivants les confirment. En effet, après avoir ventilé les différents résultats relatifs à la pratique religieuse, nous avons constaté à quel point l'image ou le sentiment de l'immigré d'être libre à exercer sa religion comme il l'entend change considérablement selon l'âge et le niveau scolaire.

A l'exception du groupe d'âge 30-44 ans, la règle semble être : plus la personne vieillie, plus elle a le sentiment d'être libre à pratiquer la religion sans contraintes. Le groupe d'âge 60 ans est plus enregistré le taux le plus élevé à cet égard (85.1%) contre 74.2% parmi les jeunes de 15-29 ans.

Bien entendu, les personnes âgées se considèrent satisfaits parce qu'ils sont souvent en perpétuelle comparaison entre le jour de leur arrivée sur le sol européen et aujourd'hui. Ils réalisent ainsi que beaucoup de progrès ont été réalisés en matière de facilités et de libertés religieuses dans les pays d'accueil. En revanche, les jeunes considèrent qu'il faut davantage de liberté, d'espace et de tolérance de la part de des autorités des pays d'accueil. Pour eux, pratiquer leur religion serait tout d'abord un acte collectif visible dans l'espace public et dont la forme est aussi importante que le fond.

Les jeunes nés sur le sol européen considèrent qu'ils doivent bénéficier, au même titre que les autochtones, de leurs pleins droits en matière de pratique religieuse.

Tableau 61. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de bénéficier des facilités pour pratiquer la religion et le groupe d'âges

Est-ce que vous bénéficiez des facilités pour pratiquer votre religion ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	74.2	70.9	79.2	85.1	75.1
Non	22.8	26.0	18.6	14.5	22.3
Ne pratique pas la religion	3.0	3.1	2.3	0.4	2.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	337	1360	884	241	2822

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En effet, plusieurs recherches ont mis l'accent sur les différences notables qui oscillent la « religiosité » des immigrés musulmans dans les pays d'accueil. Ainsi, E. Oussiali pense, à partir d'une lecture critique de la littérature disponible sur cette question, que « les recherches empiriques consacrées à l'islam en France admettent toutes l'existence de deux grands types de religiosité au sein de la communauté maghrébine en France : la religiosité des immigrés (immigrés en foyer, immigrés en famille, étudiants venus se former en France, etc.) et la religiosité des personnes de la deuxième génération »⁸³.

D'un autre côté, moins le niveau scolaire est élevé, plus le sentiment d'être libre de pratiquer sa religion est grand et vice versa. D'où l'importance de revisiter l'image de la religion qui change selon les niveaux scolaires et les groupes d'âges. Pour les immigrés sans niveau scolaire ou ayant un niveau scolaire modeste, les pratiques religieuses sont des actes avant tout individualisés. Les pratiques religieuses chez cette catégorie se limitent aux Ibadates.

Pour les immigrés ayant un niveau scolaire élevé, on perçoit la religion autrement : c'est avant tout un acte collectif qui traduit une identité sociale et culturelle. L'acte religieux est un acte social par excellence parce qu'il permet de se réunir, d'échanger et de s'entraider. Comme le souligne Dominique Schnapper, « Chaque population immigrée se trouve devant la nécessité de réinterpréter certaines de ses traditions en fonction des exigences, qui d'ailleurs évoluent dans le temps, de la société d'accueil »⁸⁴.

Toute atteinte à cet esprit collectif est considérée donc comme étant une atteinte à la religion même. Dans ce sens, on se sent un peu gêné par l'entourage, par les restrictions beaucoup plus que les immigrés n'ayant qu'un niveau scolaire modeste.

⁸³ E. Oussiali, *op. cit.* p. 435.

⁸⁴ Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard, 1991, p. 142.

Tableau 62. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le fait de bénéficier des facilités pour pratiquer la religion et le niveau scolaire

Est-ce que vous bénéficiez des facilités pour pratiquer votre religion ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Préscol.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supé.	Autre	
Oui	81.6	83.4	74.0	73.3	72.4	72.5	60.0	75.1
Non	17.8	16.6	23.9	24.0	24.5	22.4	40.0	22.3
Ne pratique pas la religion	0.6	0.0	2.1	2.7	3.1	5.0	0.0	2.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	500	157	523	520	584	535	5	2824

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

D'une manière globale, le niveau de satisfaction est plus ou moins similaire que celui de la perception. En fait, le niveau de satisfaction par rapport aux facilités accordées pour pratiquer la religion diffère d'un pays européen à l'autre. Les taux les plus élevés de satisfaction sont enregistrés en Angleterre (88.9%) et en Hollande (86.1%).

Il faut noter également que, dans certains pays, le taux des réponses de satisfaction est plus élevé que celui des réponses sur les facilités réelles accordées aux immigrés pour pratiquer leur religion. C'est le cas, par exemple, de la Belgique, la France et la Hollande.

En revanche, l'Italie et l'Espagne enregistrent les taux les plus faibles en termes de satisfaction. Ils enregistrent 66.4% et 69.3% respectivement, ce qui confirme les tendances précédentes par pays.

Tableau 63. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le degré de satisfaction envers les facilités disponibles pour la pratique religieuse et le pays de résidence actuelle

Etes-vous satisfait Des Facilités pour la Pratique religieuse ?	Pays de résidence actuelle en (%)								Total (%)
	Espag.	France	Allemag.	Italie	Belg.	Hollan.	Anglet.	Autre pays d'Europe	
Oui	69.3	77.5	77.3	66.4	79.1	86.1	88.9	60.0	75.1
Moyennement satisfait	26.5	21.0	18.2	29.9	18.6	13.3	11.1	40.0	22.5
Pas du tout	4.1	1.5	4.5	3.7	2.3	.6	0.0	0.0	2.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	460	926	44	298	177	173	27	10	2115

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les jeunes sont moins satisfaits que leurs aînés des facilités accordées pour pratiquer leur religion. Si les premiers enregistrent des taux relativement moyens en matière de satisfaction (71.3%) pour les 15-29 ans et 72.3% pour les 30-44ans, les plus âgés sont majoritairement satisfaits : 85.3% pour les 60 ans et plus et 77.3% pour les 45-59 ans.

Tableau 64. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le degré de satisfaction envers les facilités disponibles pour la pratique religieuse et le groupe d'âges

Etes-vous satisfait des facilités pour la pratique religieuse ?	Groupe d'âges en (%)				Total (%)
	15-29	30-44	45-59	60 & +	
Oui	71.3	72.3	77.3	85.3	75.1
Moyennement satisfait	26.7	24.7	20.4	14.2	22.5
Pas du tout	2.0	3.0	2.3	0.5	2.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	247	965	697	204	2113

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Le niveau scolaire ne permet pas une meilleure lisibilité des données relatives au degré de satisfaction vis-à-vis des facilités accordées pour la pratique religieuse. Les taux changent d'un niveau scolaire à un autre et nous renseignent peu sur la corrélation entre niveau scolaire et degré de satisfaction. De plus, les taux sont relativement rapprochés aussi bien du niveau de satisfaction ou de non satisfaction. Ce qui ne permet pas de fonder des analyses et encore moins des tendances.

Tableau 65. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le degré de satisfaction envers les facilités disponibles pour la pratique religieuse et le niveau scolaire

Etes-vous satisfait des facilités pour la pratique religieuse ?	Niveau scolaire en (%)							Total (%)
	Sans niveau	Pré Scol.	Prim.	Second. 1c.	Second. 2c.	Supé.	Autre	
Oui	79.8	71.5	76.5	74.0	71.2	75.3	66.7	75.1
Moyennement satisfait	18.0	26.9	21.2	23.1	26.5	22.1	33.3	22.5
Pas du tout	2.2	1.5	2.3	2.9	2.4	2.6	0.0	2.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	406	130	387	381	423	385	3	2115

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En revanche, la durée de résidence dans le pays d'accueil semble avoir un effet discriminant sur le degré de satisfaction par rapport aux facilités accordées aux immigrés pour pratiquer leur religion. Il apparaît clairement, à partir des résultats de la présente enquête, que les immigrés ayant une durée de résidence dans le pays d'accueil de 0 à 9 ans sont moins satisfaits que les autres groupes.

Tableau 66. Répartition des MRE chefs de ménage (en %) selon le degré de satisfaction envers les facilités disponibles pour la pratique religieuse et la durée de résidence dans le pays d'accueil

Etes-vous satisfait des facilités pour la pratique religieuse ?	Durée de résidence dans le pays d'accueil en (%)					Total (%)
	0-9	10-19	20-29	30-39	40 & +	
Oui	67.6	73.7	75.7	82.2	85.1	75.1
Moyennement satisfait	28.4	23.8	22.6	16.3	14.9	22.5
Pas du tout	4.0	2.5	1.8	1.4	0.0	2.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	549	601	337	552	74	2113

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

En fait, plus la durée de résidence est longue plus le niveau de satisfaction est élevé. Les personnes ayant passé 40 ans et plus, par exemple, enregistrent les taux les plus élevés en termes de satisfaction (85.1%). Comme si nous sommes face à une sorte de règle sociale qui consiste à dire : plus on passe de temps au sein d'une communauté plus on est apte à accepter et à tolérer ses insuffisances !

Il va de même pour la réponse « moyennement satisfait » et « pas du tout satisfait » qui enregistrent la même tendance que la première réponse.

Conclusion

L'acquisition de la nationalité étrangère ne semble pas affecter en profondeur les choix des immigrés en matière sociopolitique et culturelle. Bien qu'une partie non négligeable parmi eux soit de double nationalité, cela n'affecte pas forcément leurs perceptions de leur identité et encore moins de leur attachement au pays d'origine.

L'acquisition de la double nationalité est un acte de protection contre les aléas et contre les changements éventuels des politiques migratoires des pays d'accueil. Avant on pensait que le fait d'acquérir la double nationalité allait toucher les schèmes identitaires des immigrés y compris leur attachement religieux. Aujourd'hui on les incite davantage à s'inscrire positivement dans la scène politique, économique et sociale des pays d'accueil.

Comparés aux taux relativement faibles de participation associative, syndicale et politique caractérisant les sociétés européennes, les immigrés marocains ne font pas l'exception. Sur le plan des perceptions, il faut dire que « immigrer » c'est tout d'abord et essentiellement aller travailler ailleurs pour gagner et épargner de l'argent. C'est la principale raison qui légitimait le départ. Toutes les autres « activités » dites accessoires, relèvent d'un deuxième niveau qui est difficilement atteint par des immigrés jeunes, illettrés ou de sexe féminin. Parler de participation citoyenne, c'est tracer l'évolution du phénomène migratoire et de ses douleurs pour passer de son état de naissance à son âge adulte. En effet, l'immigration marocaine en Europe comme tout

phénomène social d'ailleurs, est passée de l'âge de naissance à l'âge adulte caractérisé par l'avènement de plusieurs formes de participation et de mobilisation. Génération après génération, l'effet socialisation scolaire et socioculturelle semble apporter de nouvelles caractéristiques au phénomène migratoire en général et marocain en particulier.

La question méthodologique à laquelle ne nous pouvons pas encore apporter sinon des réponses satisfaisantes du moins des éléments de réponse est la suivante : est ce que le phénomène migratoire marocain en Europe suit un cycle d'évolution pareil que celui traversé par d'autres migrations plus anciennes portugaise et espagnole notamment ?

Nous avons constaté tout au long de cette analyse que deux principales variables doivent être prises en considération dans l'analyse des dimensions socioculturelles de l'intégration des immigrés marocains en Europe, à savoir l'âge et le niveau scolaire.

Les immigrés jeunes ou/et ayant un niveau scolaire élevé « bricolent » différemment des notions de l'identité, de l'appartenance identitaire ou de la religion. On attribue un sens différent à ces notions en insistant sur les dimensions savantes et collectives des expressions identitaires.

Vu l'importance des compétences communicationnelles et linguistiques dans toute action collective, notamment dans des sociétés comme celles européennes, les immigrés éprouvent quelques difficultés à s'inscrire dans les dynamiques des espaces de citoyenneté et se mobilisent difficilement dans le cadre des structures syndicales et politiques des pays d'accueil.

Il faut dire que le processus d'intégration ou d'insertion est avant tout un exercice de communication entre l'immigré et son entourage. Se priver des outils de cette communication limite les chances d'un véritable dialogue (à condition de ne pas limiter le terme communication uniquement dans ses dimensions linguistiques). Si nous analysons le processus d'intégration à partir de cet angle, nous constaterons sans peine majeure à quel point les politiques de « ghettoisation » a condamné ce dialogue en considérant les populations immigrées comme un danger potentiel qu'il faut cerner quelque part.

Références bibliographiques

Ouvrages et thèses

- ✓ Charlot, Dominique Glasman (sous la dir. de), Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Paris, PUF, 1998.
- ✓ François Dubet, La galère, Paris, Fayard, 1987.
- ✓ François Dubet, Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances, Paris, La documentation française, 1989, p.39.
- ✓ Haut Conseil à l'intégration, Pour un modèle français d'intégration, Premier rapport annuel, Paris, La Documentation Française, Collection des rapports officiels, 1991,
- ✓ Gilles Kepel. Les banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France, Paris, Seuil, 1987.
- ✓ Mohand Khellil. L'intégration des maghrébins en France. Paris, PUF, 1991.
- ✓ Zehraoui Ahsène. Familles d'origine algérienne en France. Étude sociologique des processus d'intégration, Paris, L'Harmattan, 1999.
- ✓ El Houcine Oussiali, Les formes et les processus de l'intégration des maghrébins en France. Contribution à la sociologie de l'immigration et de l'intégration. Thèse à l'université Paris-IV-Sorbonne, décembre 2006.
- ✓ Renaud Sainsaulieu. L'identité au travail. Paris, Presses de Sciences po, 1977.
- ✓ ALAN HARDACRE, L'abstention aux élections européennes : une analyse comparée, mémoire de DEA de Science Politique, Université Lumière Lyon 2, Institut d'Études Politiques de Lyon, École Doctorale de Sciences Humaines et Sociales, Année 1999-2000.
- ✓ Dominique Schnapper La France de l'intégration, Paris, Gallimard, 1991, p. 13.
- ✓ Cathrine Wihtol de Wenden, Les immigrés et la politique, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988.

Articles

- ✓ R. Bekkar, « Les immigrés et la télévision : la reformulation des rapports familiaux et sociaux », Montrouge, Migrants-Formation, n° 107, 1996.pp. 14-26.
- ✓ C. Bolzman et M. Boucher, « De l'immigration à l'intégration. En Europe, à chacun son « modèle » » le Monde Diplomatique, juin 2006

- √ Claude Dubar, « Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion » in Bernard Charlot, Dominique Glasman (sous la dir. de), Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Paris, PUF, 1998, pp. 29-37.
- √ Françoise Gaspard, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour " devenir français " », In : Hommes et migrations, n°1154, mai 1992, pp.14-23.
- √ Anne-Marie Gaillard, « Assimilation, insertion, intégration : un état des connaissances », In : Hommes et migrations, n°1209, septembre-octobre 1997, pp.119-130.
- √ Denise Helly, « Les politiques canadiennes d'immigration sont-elles exportables en France et en Europe ? » Policy paper 15, l'IFRI, Paris, août 2005.
- √ Zehraoui Ahsène « Les processus différentiels d'intégration. Étude des trajectoires sociales des familles algériennes et de leurs membres en France », Migrations Études, n° 76-77, oct-nov 1997, pp. 1-8.
- √ Mohamed Mghari « Profils démographique et socio-économique des migrants de retour » in La réinsertion des migrants de retour au Maroc. Analyse des résultats de l'Enquête sur la migration de retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004 : Exemple des régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa. Publications du CERED, 2006. pp. 31-78.
- √ Sayad Abdelmalek « Qu'est ce que l'intégration ? », Hommes et Migrations, n° 1182, décembre 1994, pp. 8-14.
- √ Dominique Schnapper, « Traditions nationales et connaissance rationnelle », Revue Sociologie et Société, vol. XXXI, no 2, Montréal, 1999.